

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2003.

La séance est ouverte à 17 heures 15 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire - Je demande à Madame PHEULPIN-COQUEL de procéder à l'appel.

(Madame PHEULPIN-COQUEL procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M.CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DA SILVA, DAVAL, M. DECOCQ, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON., Mme DESWARTE., M. DURAND. Mmes ESCANDE, FILLEUL, FOLENS, GEORGET, GLEIZER, MM. HANNA, KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBÉE, LESERRE, Mme MAHIEU, M. MARCHAND, Mme MERLIN, MM. ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, MM. QUIQUET, RICHIR, ROMAN, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, SINAGRA, Mme STANIEC, MM. SULMAN, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE.

Excusés : MM. DEGREVE (pouvoir), FREMAUX. Mmes HENAUT (pouvoir), MALLEVILLE, MM. MAUROY, MOREAU (pouvoir), Mme REDLICH, M. VICOT.

Madame le Maire - Merci.

Mes chers collègues, je propose de commencer.

Je voudrais d'abord vous faire part du décès de Monsieur Serge COCHET, Conseiller de quartier, décédé le 4 août dernier à l'âge de 70 ans et renouveler ce soir, à toute sa famille, mes sincères condoléances, ainsi que celles de tous nos collègues du Conseil Municipal.

Je souhaitais, dans mes communications, évoquer des projets de licenciement qui touchent des entreprises et donc des salariés de la ville de Lille.

En premier lieu, Altadis -la Seita pour ceux qui sont habitués à ce terme, Altadis depuis que la Seita a fusionné avec un groupe espagnol de tabac- a annoncé lors d'un Comité Central d'entreprise le 23 juillet 2003 un plan de restructuration dont la principale disposition, concernant la France, est la fermeture de l'usine de Lille.

J'avais été prévenue quelques heures auparavant par le Président du groupe, Monsieur COMELY, et je dois dire que cela a été, aussi bien pour les élus qui m'entourent, que bien évidemment -et c'est le plus important- pour les salariés de l'entreprise, un véritable coup de tonnerre.

D'abord parce que cette décision n'était absolument pas attendue. J'en veux pour preuve les investissements extrêmement lourds qui ont été réalisés dans cette usine ces quatre dernières années et l'embauche de 130 salariés sur les 18 derniers mois et encore dans les quelques semaines avant l'annonce du licenciement.

Cela fut donc un véritable coup de tonnerre sur l'usine de Lille, dont je rappelle qu'elle est la plus importante usine, le plus grand établissement industriel aujourd'hui dans notre ville avec 525 salariés, la grande majorité dans la fabrication des cigarettes et 69 d'entre eux dans le centre de distribution qui vend les cigarettes dans le Nord de la France.

.../...

L'entreprise a justifié cette fermeture, pour le moins brutale, annoncée en plein mois de juillet (alors qu'une partie des salariés était en vacances) par la baisse de la consommation de cigarettes et par l'augmentation du prix du tabac. S'il est vrai que les gouvernements successifs, dans une logique de santé publique, ont augmenté les taxes sur le tabac, rien aujourd'hui ne permet de comprendre cette décision extrêmement lourde pour notre ville et pour les salariés concernés.

En effet, vous avez dû le voir dans la presse, le groupe Altadis obtient des résultats financiers extrêmement importants. Tant mieux d'ailleurs... Deuxièmement, comme je viens de le dire, notre usine est considérée comme l'usine la plus moderne et la plus compétitive d'Europe et, à l'évidence, rien ne laissait présager, pour les cadres eux-mêmes, cette fermeture, vu les décisions d'investissement et les embauches qui ont eu lieu ces derniers mois.

J'ajoute que lorsque Morlaix et Tonneins, deux autres établissements du groupe, ont été fermés, un certain nombre de salariés ont été embauchés à Lille. J'ose espérer que les dirigeants, qui étaient les mêmes qu'aujourd'hui, n'ont pas demandé à des salariés de changer de ville, dans des lieux aussi distants, de laisser leur famille, leurs amis, pour venir s'installer dans une usine qu'on comptait fermer.

Donc, la conviction qui est la mienne, celle, je pense, des organisations syndicales, et je crois qu'elle est partagée au sein du Conseil Municipal, c'est que cette décision de fermeture est essentiellement une décision financière de nature à satisfaire les investisseurs. Depuis la fusion avec le groupe espagnol, les investisseurs sont en grande partie des fonds de pension, des fonds de retraites, anglais, américains, canadiens, et l'on sait bien que lorsque la structuration du capital est ainsi faite, il y a une pression extrêmement forte sur la remontée de dividendes.

Je voudrais vous dire que j'ai eu plusieurs contacts avec le Président, Jean-Dominique COMELY ; je l'ai notamment rencontré à deux reprises fin juillet et encore récemment le 17 septembre à Paris. Après avoir reçu un certain nombre de syndicats avant l'été et l'ensemble des organisations syndicales début septembre, j'ai dit au Président du groupe que la ville de Lille, l'ensemble des élus, n'acceptaient pas ces licenciements parce qu'ils étaient incompréhensibles. Pourquoi fermer Lille, alors que l'entreprise est en bonne santé et alors même que cet établissement, comme je le disais, est l'un des plus productifs ?

On peut nous répondre que Lille fabrique deux tiers de cigarettes brunes et un tiers de cigarettes blondes et que le marché du brun, qui était très lié à certaines catégories de la population, est actuellement en régression en France. Mais dans ces cas-là, la réponse est relativement simple : pourquoi ne pas fabriquer des cigarettes blondes à 80% ou à 100% à Lille ? Ceci serait tout à fait possible après l'adaptation d'un certain nombre d'équipements.

Par ailleurs, aux dires mêmes de la Direction, le centre de distribution de Lille est l'un des plus performants de France, alors même que celui de l'est de la France et l'un des deux parisiens ne sont pas rentables aujourd'hui. Donc, pourquoi fermer cet établissement de distribution qui comporte aujourd'hui 70 salariés ?

La position qui a donc été la mienne dans les rencontres avec le Président COMELY, comme d'ailleurs la position des organisations syndicales aujourd'hui, est de refuser de rentrer dans la discussion du plan social, mais de continuer à dire que nous ne comprenons pas pourquoi l'usine de Lille serait fermée et que nous attendons de la Direction d'autres explications. Autrement, nous serons obligés de confirmer notre analyse, à savoir qu'il s'agit essentiellement d'une décision financière pour répondre aux demandes pressantes, semble-t-il, des actionnaires.

.../...

Je sais ce qu'est une entreprise, je comprends qu'on puisse anticiper les réductions de la consommation de tabac dans les années qui viennent, mais, encore une fois, pourquoi fermer une usine aussi moderne et aussi compétitive que la nôtre.

J'ai refusé de rentrer dans la discussion du plan social car, pour l'instant, nous en sommes encore sur le principe de la fermeture et j'espère que nous n'arriverons jamais à discuter du plan social. J'ai simplement fait remarquer à Monsieur COMELY -je le dis car j'ai entendu dire que certains envisageaient d'implanter le stade à la place d'Altadis, ce qui, je pense, est de très mauvais goût et en tout cas extrêmement mal venu- que s'il comptait valoriser le site en le vendant et que ceci rentrerait dans l'équilibre financier de son opération, il ne fallait pas y compter. Car si nous n'arrivions pas à le faire revenir sur sa décision, le site ne pourrait avoir qu'une seule affectation : la réindustrialisation au profit des salariés du groupe et, bien évidemment, dans ces cas-là, les collectivités publiques et notamment Lille Métropole Communauté Urbaine demanderaient à pouvoir bénéficier du site.

Je ne suis pas allée au-delà car, encore une fois, je n'ai pas souhaité rentrer dans le plan social. Je me suis contentée de lui dire que son opération serait sans doute moins rentable qu'il ne l'attendait car il n'aurait pas les millions d'euros qu'il attend de la vente du site.

Chemise n°1

Rapporteur : Madame le Maire

03/876 - Motion contre la fermeture du site ALTADIS de Lille.

Voilà ce que je souhaitais dire avant de proposer une motion du Conseil Municipal puisque, dans la réunion préparatoire, j'ai cru comprendre que chacun ici était d'accord avec cette motion que je vous lis.

"Le 23 juillet dernier, la Direction du groupe Altadis annonçait la fermeture de son site de Lille, deuxième plus grand site du groupe en Europe et principal employeur industriel sur Lille avec 525 salariés.

Le Conseil Municipal de Lille réaffirme par la présente, comme Madame le Maire l'a indiqué à plusieurs reprises au Président Directeur Général du groupe Altadis, son opposition la plus ferme à la fermeture du site de Lille.

Rien ne justifie en effet, ni sur le plan de la production, ni sur le plan de la distribution, une telle décision.

S'agissant de la production, il ne fait pas de doute que la consommation de tabac évolue à la baisse, principalement pour les cigarettes brunes fabriquées en majorité sur le site de Lille. Mais dans un groupe largement bénéficiaire, dans une usine dont chacun reconnaît la compétitivité et la modernité, qui a bénéficié d'importants investissements pendant ces derniers mois et embauché 130 personnes, rien ne permet de comprendre cette annonce de fermeture. Si une évolution doit avoir lieu, elle doit porter sur la fabrication de cigarettes blondes dans notre usine.

S'agissant de la distribution, il serait par ailleurs surprenant que le groupe Altadis se prive délibérément de la seule direction active au nord de Paris qu'il reconnaît lui-même comme étant l'une des plus efficaces.

.../...

Au regard de ces données objectives, partagées par l'ensemble des salariés d'Altadis Lille, le Conseil Municipal de Lille demande solennellement à ce que la Direction du groupe Altadis revienne, dans les plus brefs délais, sur sa décision de fermer le site de Lille".

Voilà la promotion de motion que je vous fais.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Madame le Maire, je me réjouis que cette motion soit proposée au vote du Conseil. Nous vous avons d'ailleurs soumis également une motion d'urgence sur ce sujet dramatique pour dénoncer vigoureusement ces méthodes capitalistes d'un autre âge mais qui, finalement, sont dans la logique de mondialisation de l'économie. La décision est en partie justifiée par des délocalisations d'activité au Maroc, en Turquie, mais aussi en Pologne compte tenu des normes de fabrication des cigarettes européennes et cela est tout à fait contestable.

C'est d'autant plus contestable sur la morale qu'un certain nombre d'administrateurs ont vu leurs jetons de présence tripler un mois avant l'annonce de la fermeture de ce site et je crois que, dans notre région qui est quand même relativement touchée par les plans sociaux, chacun a en mémoire Métaleurop, la Comilog et d'autres dans la métropole lilloise, c'est la première fois que l'on voit, et c'est triste de le voir dans notre ville, du licenciement préventif. C'est-à-dire une entreprise qui fait des millions d'euros de bénéfices, qui voit son résultat d'exploitation en hausse en 2003 et qui licencie parce qu'elle envisage une réduction d'activité, alors que, les salariés l'ont démontré, le retrait en volume des ventes de cigarettes est largement compensé par sa hausse en valeur.

Nous soutiendrons évidemment cette motion car je crois qu'il nous faut refuser ce plan social. C'est en tout cas la ligne de défense que le Conseil doit adopter.

Je regrette un peu que, dans le cadre de la Commission Action économique -mais Monsieur de SAINTIGNON n'est pas là- notre adjoint ait proposé un contrat de site pour Altadis et pour la métropole lilloise qui inclurait en quelque sorte le rôle à venir d'Altadis car je crois que c'est déjà être dans la deuxième ligne de tranchées.

Il faut, comme vous l'avez dit tout à l'heure, refuser nettement la fermeture de ce site et mettre les responsables d'Altadis devant leurs propres responsabilités.
Je vous remercie.

Madame le Maire - Un petit mot, Monsieur BERNARD, pour vous dire que Monsieur de SAINTIGNON est justement chez Monsieur le Préfet qui a organisé, cet après-midi à 15 heures, une réunion sur la préparation du CIADT.

Deuxièmement, contrairement à ce qu'avait proposé le Premier ministre, nous ne sommes pas d'accord avec un contrat de site sur le site d'Altadis.

Que signifie un contrat de site ?

Dans le cas de Métaleurop dont la situation est très différente puisque nous sommes face à une entreprise qui a disparu, qu'on ne connaît plus et qui a laissé un site totalement pollué, l'Etat intervient pour aider à la dépollution et à la réindustrialisation, ce dont on ne peut que se féliciter, même si on regrette qu'il ne le fasse pas pour Stein ou pour Lever.

.../...

Dans le cas d'Altadis, le Premier ministre a annoncé un contrat de site mais je m'y suis tout de suite opposée car je pense qu'il n'appartient évidemment pas à l'Etat de financer les conséquences d'une éventuelle fermeture de site, mais bien à un groupe dont nous avons rappelé les bénéfices extrêmement importants.

En revanche, lorsque le Préfet, à l'annonce de ces 525 licenciements potentiels, a proposé à la Ville de Lille de compléter le CIADT, Comité d'Aménagement du Territoire, qui, je l'espère, va apporter des fonds de l'Etat pour aider à la réindustrialisation notamment du nord-est de la métropole, à savoir Roubaix, Tourcoing, Wattrelos et Hem, le Préfet a demandé, à la demande du Premier ministre, qu'il y ait un complément sur la Ville de Lille, au regard à la fois du taux de chômage dans nos quartiers en difficulté et de cette nouvelle annonce d'Altadis.

Donc, nous avons proposé un volet complémentaire aux propositions du CIADT qui étaient faites pour le nord-est de la métropole, qui ne comprend pas le site d'Altadis, mais qui permet effectivement –en tout cas, nous le demandons- d'obtenir des crédits supplémentaires pour nos quartiers en Grand Projet de Ville, je pense particulièrement à Lille-Sud et à Moulines qui sont les premiers concernés.

Il s'agit donc plutôt de prendre en compte l'effet emploi d'une éventuelle décision de fermeture et, en aucun cas, de considérer que l'Etat doit mettre de l'argent sur le site d'Altadis pour les deux raisons que vous avez évoquées. La première, c'est que nous n'acceptons pas cette fermeture et la seconde, c'est que si elle devait arriver -mais nous ferons tout pour qu'elle n'arrive pas- ce serait à l'entreprise de financer cette réindustrialisation et ce plan social et non pas à l'Etat. Ce ne sont pas les contribuables qui doivent payer les conséquences sociales d'entreprises qui réalisent par ailleurs, comme on l'a rappelé, des centaines de millions d'euros de bénéfices.

Donc, la partie lilloise, si je puis dire, de cette proposition faite au CIADT, ne concerne pas le site d'Altadis et je pense que Pierre de SAINTIGNON, lorsqu'il arrivera de cette réunion de chez le Préfet, sera à même de nous dire quelles auront été les premières réactions qui seront revenues du Gouvernement avant cette réunion qui a lieu en fin de semaine. Voilà pour répondre à votre question.

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Je viens justement de sortir de cette réunion que vous évoquez et qui n'est pas terminée, mais à chacun son rôle, Pierre de SAINTIGNON est resté au CIADT et moi je suis venu ici vous apporter la parole de votre opposition démocratique.

Nous avons bien sûr évoqué cette question et je suis totalement d'accord avec ce que vous venez d'évoquer en ce qui concerne les fonds publics. On voit bien, encore cet après-midi où aucune décision n'est prise puisqu'il s'agit d'une réunion de travail entre les services, les élus locaux, les élus nationaux, le Préfet et le Président de la Communauté Urbaine, qu'il y a d'énormes besoins, quelquefois difficiles à financer et pour ma part, j'approuve totalement la décision qu'a prise en votre nom Pierre de SAINTIGNON. Je crois d'ailleurs qu'il y a eu consensus là-dessus. Il n'est pas question de verser un euro d'argent public à la société Altadis, pour les raisons que vous venez d'évoquer. D'autant plus que nous aurions besoin, par exemple, de nombre de ces euros pour traiter les problèmes de pollution.

Vous parliez de Métaleurop. Quand on voit aujourd'hui qu'on n'est pas capable, et je le comprends parfaitement, d'avoir une idée du coût de dépollution qui peut varier, pour Métaleurop, entre 22 et 100 millions d'euros, mais c'est vrai aussi pour beaucoup de sites, il y en a 5100 sur le territoire de la métropole, j'ai donc plaidé cet après-midi pour le financement des pollutions historiques. Je l'ai dit, et ce ne sera sans doute pas la dernière fois, comme une espèce de dernier cri d'alarme en disant : il faut que les services de l'Etat entendent la situation spécifique de notre métropole !

.../...

Donc ,je suis tout à fait d'accord sur Altadis et sur la motion. J'avais d'ailleurs en son temps répondu sur le fond au Président de la société Altadis qui avait cru devoir nous envoyer un dossier dans lequel il nous écrivait, à nous les parlementaires, et à tous les élus j'imagine, qu'il souhaitait « régler au mieux », je me souviens, les intérêts des salariés. C'est scandaleux ! Je lui ai répondu, et vous avez eu copie de ma réponse.

Donc, c'est naturellement des deux mains qu'avec mon groupe nous allons voter cette motion.

Madame le Maire - Je vous en remercie. Je pense que -et c'est ce que j'avais d'ailleurs laissé présager au Président COMELY- dans une affaire comme celle-là, il trouvera tout le monde contre lui et que s'il a la préoccupation aujourd'hui de servir ses actionnaires et de maintenir son cours boursier à un niveau convenable, en maintenant une décision comme celle-là, il va tout droit contre ses intérêts. Car nous nous opposerons à cette fermeture, d'autant plus qu'encore une fois nous n'avons pas compris aujourd'hui ce que sont ces raisons.

Donc, si vous le voulez bien, je mets au vote cette motion.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Unanimité.

Adopté.

Je vous remercie.

Je voulais aussi, même si le nombre de licenciements éventuel -car nous n'en sommes heureusement pas là- n'est pas le même, mais pour chaque salarié, que ce soit un licenciement de 500 personnes ou de 10 personnes, les conséquences sont identiques, vous dire un petit mot de TATI.

Là encore, j'ai reçu, avec Pierre de SAINTIGNON et Bernard CHARLES, les organisations syndicales de TATI. Vous savez que le groupe TATI, cela a été une nouvelle assez suffocante pour l'ensemble des Français, a annoncé le 28 août sa mise en règlement judiciaire et le Tribunal de Commerce lui a donné quatre mois de répit, si je puis dire, donc jusqu'au 2 janvier, pour trouver des solutions.

Nous avons un magasin Tati à Lille, rue Faidherbe, dont nous avons d'ailleurs discuté ces derniers mois le réaménagement de sa façade pour qu'il s'intègre au mieux dans la rue Faidherbe. Nous avons donc été, comme les 38 salariés de ces deux magasins situés quasiment côte à côte, très surpris de cette décision.

Je crois qu'il faut suivre cette affaire.

Il y a les magasins que nous connaissons bien, qui ne font pas partie des nouveaux redéploiements de Tati sur les bijoux, le mariage, les voyages, etc... -et ce sont sans doute ces différentes activités qui l'ont plombé financièrement- et donc espérons que le groupe Tati sera en capacité de reprendre le cœur de son métier et de reprendre ses magasins et ses 38 salariés à Lille.

Je voulais néanmoins en dire un mot, même si nous ne sommes pas dans la même gravité, car je pense que pour chacun des salariés, l'angoisse est la même que pour les salariés d'Altadis.

.../...

Je voudrais aussi revenir rapidement sur les conséquences de la canicule à Lille. Non pas pour redémarrer un débat général sur ce sujet, sur les résultats de cette période qui ont été, vous le savez, dramatiques en France avec le décès de plus de 14.000 personnes âgées en quelques semaines liés à la canicule, mais pour dire que notre ville a été épargnée, bien que la température soit montée très souvent à 35° et à plusieurs reprises au-delà de 35°. Et je voulais en remercier tous ceux qui ont permis cet excellent résultat et en tirer peut-être quelques conséquences en terme de réaffirmation des politiques qui sont les nôtres.

Tout d'abord, je crois qu'il faut le dire car ce n'est pas le cas partout dans le Nord -nous avons regardé cela dans le rapport de l'Institut National de veille sanitaire- il a fait moins chaud à Lille qu'à Marseille, mais il y a fait aussi chaud que dans d'autres villes de France où la canicule a fait de nombreux morts. Nous avons relevé, à l'Etat civil, 232 décès entre le 28 juillet et le 19 août, qui est la période retenue par la Commission d'enquête. Il n'y en avait eu que 205 en 2002, mais il y en avait eu 267 en 2001. Donc, le nombre de décès est en moyenne celui des dernières années.

Mais plus important, en dehors du décès d'un homme d'une quarantaine d'années, qui a eu un coup de chaleur, et qui est décédé dans la rue en revenant de son travail, il n'y a eu aucun cas de décès, ni dans nos maisons de retraite, ni aux Bateliers, ni à l'hôpital, ni signalé par les médecins généralistes dans notre ville. En outre, et heureusement, nous n'avons pas découvert des corps de personnes décédées et laissées dans leur isolement.

Je crois qu'il faut se demander pourquoi et comment nous avons obtenu ces résultats et en féliciter tous ceux qui en sont responsables.

D'abord, je voudrais le dire, je pense que dans le Nord, et donc dans notre ville, les liens de la famille restent encore assez soudés, contrairement à ce qui se passe dans notre pays.

J'étais en Afrique Noire pendant ces vacances, en lien direct et permanent évidemment avec mon cabinet, sachant la canicule qui sévissait en France, pour vérifier jour après jour que les bonnes décisions étaient prises. Et c'est vrai que quand on est en Afrique Noire et qu'on regarde la solidarité familiale et de voisinage, on se dit que nos sociétés développées perdent beaucoup de leurs valeurs essentielles, quand des personnes âgées sont abandonnées, ou même quand des familles retrouvées refusent de venir récupérer le corps, peut-être pour ne pas avoir à payer des obsèques.

C'est donc peut-être l'occasion pour nous de rappeler l'importance de lutter contre l'individualisme qui se développe dans notre société et poursuivre la solidarité qui est mise en place.

Les raisons en sont aussi liées à l'organisation même de notre ville, et je parle là sous le contrôle de Marie-Christine STANIEC.

Nous avons un réseau de 20 maisons de retraite publiques ou privées aujourd'hui à Lille, avec la 20ème, la Maison de retraite Rachel MERESSE, que nous inaugurerons dans quelques semaines, et ce sont des maisons de retraite de proximité au cœur des quartiers, souvent associées à des clubs de personnes âgées, des personnes qui vivent dans leur domicile à l'extérieur, mais qui viennent pour des activités dans ces maisons de retraite, ou dans des clubs extérieurs.

450 personnes font ainsi l'objet d'un suivi régulier et bénéficient d'une aide quotidienne dans leurs démarches, au-delà de celles qui sont évidemment en maison de retraite.

Ce sont d'abord dans ces maisons de retraite et dans ces clubs que des dispositions très importantes ont été prises, dispositions qui ont évité des décès comme ceux qu'on a vus dans d'autres villes de France. Des mesures de vigilance particulière, de sensibilisation du personnel ont eu lieu dès

.../...

les premiers jours de la chaleur, des mesures qui auraient pu tout simplement être rappelées à l'ensemble des Français, l'hydratation, la fermeture des volets, la ventilation des pièces d'habitation, des douches, la brumisation, le fait de boire, tout cela a été fait jour après jour dans ces maisons de retraite et dans ces clubs.

Les agents de développement gérontologique de la ville qui travaillent autour du CLIC, le Comité Local d'information et de coordination pour les personnes âgées, ont aussi par des coups de téléphone, par des visites sur place, vérifié que les personnes âgées n'étaient pas isolées dans notre ville. Bien sûr, on aurait pu passer à côté de quelques cas, mais heureusement, il n'en a pas été ainsi.

En ce qui concerne par ailleurs l'hôpital, pour avoir présidé le Conseil d'administration du CHRU lundi, j'ai pu apprécier, là aussi, que tout avait été mis en œuvre pour que les soins soient apportés dans de bonnes conditions aux personnes les plus fragiles qui souffraient de la chaleur.

Il faut dire que le CHRU de Lille a eu une progression, durant cette période, de 10 à 12% de son activité, mais je dois dire que dans notre CHRU, les dispositions qui sont aujourd'hui préconisées par la Commission d'enquête sont mises en place depuis maintenant trois ans, ce qui explique sans doute qu'il n'y a pas eu de décès lié à la chaleur par exemple au centre gériatrique des Bateliers, parce que là aussi toutes les mesures ont été prises.

Je voudrais les citer parce qu'elles sont inscrites dans la Commission d'enquête que le Gouvernement a mise en place.

Tout d'abord, le renforcement des urgences. Je rappelle qu'au CHRU de Lille nous avons mis 10 M ces dernières années pour leur modernisation et dans le dernier classement –je ne crois pas beaucoup à tous ces classements, mais enfin...- réalisé sur les hôpitaux, les urgences de Lille sont troisièmes sur 150 hôpitaux.

Par ailleurs, nous avons mis en place un réseau de gériatrie dans la ville qui va des médecins généralistes jusqu'à l'hôpital. Et, à l'intérieur même de l'hôpital, a été mise en place une solidarité interservices, notamment pendant la période des vacances, ce qui était le cas au mois d'août et ce qui a permis de renforcer les urgences pendant cette période et donc de faire face sans qu'il y ait les difficultés que l'on a pu voir, par exemple, dans certains hôpitaux de l'Assistance Publique de Paris.

Bien évidemment, les personnels ont énormément travaillé dans des conditions de chaleur souvent extrêmement difficiles, mais nous n'avons pas eu le même drame que beaucoup de villes de France ont connu.

Donc, la première chose que je voudrais faire, c'est remercier l'ensemble des agents municipaux et des personnels qui travaillent aujourd'hui dans les maisons de retraite, qu'elles soient celles de la Ville ou des associations, ou des maisons de retraite privées, remercier l'ensemble de ceux qui travaillent, y compris les bénévoles, dans les clubs de personnes âgées, pour le travail qu'ils ont réalisé.

Je crois que nous pouvons aussi remercier les médecins généralistes. Je déplore souvent le fait qu'ils n'assurent pas suffisamment de gardes le week-end, le soir, c'est un sujet qu'il nous faudra reprendre dans notre ville. Mais j'ai eu beaucoup de témoignages -Marc BODIOT et Walid HANNA sans oublier Jacques RICHIR, étaient les premiers à le faire- de personnes âgées dans la ville qui m'ont dit que leur médecin généraliste les avait jointes pour vérifier quel était leur état de santé.

Enfin, je voudrais remercier l'ensemble des agents du CHRU de Lille, et particulièrement du centre gériatrique des Bateliers.

.../...

Il faut que vous sachiez qu'au centre gériatrique des Bateliers, des mesures vraiment très importantes avaient été prises qui allaient des douches, de la brumisation jusqu'à un certain nombre de traitements qui étaient réalisés auprès des personnes âgées pour éviter la déshydratation. Tout cela a été fait dans des conditions tout à fait parfaites.

C'est l'occasion pour moi de dire que la politique qui a été la nôtre de réaliser ces clubs et ces maisons de retraite dans l'ensemble des quartiers de notre ville, qui sont des petites unités, avec un personnel très qualifié, avec l'intervention de nombreuses personnes extérieures et de bénévoles, est sans doute la meilleure manière d'accompagner les personnes âgées.

Il y a toutes les personnes qui font l'objet d'un suivi régulier dans notre ville, les 450 personnes qui sont reliées par la téléalarme, à qui on apporte des soins et des repas à domicile, je crois que c'est tout ce réseau qui a permis que nous évitions une catastrophe dans notre ville. Et je voudrais remercier Marie-Christine STANIEC de la mobilisation qui a été la sienne, particulièrement pendant cette période.

Je ne veux pas, sur ce sujet de la canicule, redémarrer un débat national, mais je voudrais quand même dire qu'il faut vraiment que nous fassions en sorte que l'APA retrouve le niveau qui avait été fixé par le précédent Gouvernement. L'APA, c'est cette allocation qui permet à de nombreuses personnes âgées d'avoir une aide à domicile, de ne pas être isolées ou de pouvoir financer une maison de retraite, par exemple médicalisée, lorsqu'elles le peuvent.

Je souhaite vivement, le Gouvernement l'a annoncé, donc j'espère que cela viendra, que les crédits qui avaient été gelés en début d'année sur les maisons de retraite arriveront à nouveau. Nous en avons besoin dans la politique qui est la nôtre vis à vis des personnes âgées. En tout cas, la Ville de Lille poursuivra ses missions sociales, notamment vis à vis des personnes les plus âgées, parce que nous leur devons beaucoup et aussi parce que pour nous c'est un vrai choix de société que d'être capables de construire cette solidarité.

Donc, encore une fois, un grand merci à tous ceux qui ont permis que nous passions cette phase difficile dans de bonnes conditions.

J'ajoute qu'il y a des projets plus intéressants pour l'avenir, puisque la climatisation des Bateliers est actuellement décidée et va être mise en place. Voilà quelques-uns des éléments complémentaires qui doivent permettre de passer de prochains étés difficiles dans de bonnes conditions.

Un mot maintenant, pour changer de sujet, sur le bilan de la braderie. Cette année encore, le temps étant de la partie, nous avons eu une très belle braderie. C'est l'avis des commerçants, donc si les commerçants sont contents, c'était une belle braderie !

100 kilomètres de trottoir, 10.000 exposants, nous ne savons toujours pas si nous avons 2 millions, 2,5 millions ou 3 millions de visiteurs, en tout cas beaucoup de monde. Un semi-marathon, dont Michelle DEMESSINE et moi-même avons donné le coup d'envoi, qui a battu tous les records, puisqu'il a fallu refuser du monde. 6.500 coureurs qui, pour la première fois cette année, pouvaient mesurer le temps qu'ils réalisaient individuellement. Il y avait des puces électroniques qui leur permettaient de mesurer individuellement le temps de leur marathon. C'est une belle innovation, y compris pour ceux qui ne courent pas très vite car il ne suffit pas d'arriver dans les premiers, on peut aussi faire des progrès d'année en année.

.../...

Je voudrais là aussi remercier l'ensemble des services municipaux et l'ensemble des personnels qui travaillent avec nous, je pense à Esterra puisque, dès le lundi, la ville avait retrouvé sa propreté, la police, le Comité d'organisation du marathon, tous ceux qui s'occupent de la sécurité, les services préfectoraux, les services de secours, tout le monde était là et a réalisé parfaitement son travail. C'est aussi l'occasion de féliciter Frédéric MARCHAND qui a coordonné l'ensemble de ces travaux.

Un dernier petit mot que j'ai gardé pour la fin car c'est toujours une bonne nouvelle.

Vous vous souvenez, nous en avons parlé l'année dernière, qu'un agent de maîtrise qualifié du restaurant municipal, Michel VILAIN, avait déjà été lauréat du concours Gargantua à Lyon en 2003. Eh bien, dans quelques jours, le mardi 1er octobre, il va participer à Villepinte au Mondial des chefs de collectivités. Il se mesurera à 9 autres chefs de différents continents. Nous lui adressons donc nos vifs encouragements et je pense que tous ceux qui se restaurent au restaurant municipal doivent être heureux d'avoir parmi les cuisiniers un homme qui, aujourd'hui, est en compétition avec les plus grands dans le monde entier.

Nous lui souhaitons bonne chance et nous le félicitons en même temps.

Voilà, j'en ai terminé avec ces communications.

Je vous propose donc de rentrer maintenant dans les délibérations proprement dites et je passe la parole à Yves DURAND sur Euracité.

Chemise n°3

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Premier Adjoint

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

03/697 - Rendez-vous de la vente à distance et du marketing direct organisé à Lille Grand Palais.

Adopté.

03/698 - Technologies de l'Information et de la Communication - Opération EURACITE.

M. DURAND - Madame le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération qui est importante sur le fond, sinon dans les montants qui sont avancés, avec laquelle je pense tout le monde sera d'accord puisqu'il s'agit de vous autoriser à solliciter auprès du FEDER, de l'Etat, du Conseil Régional, de la Caisse des Dépôts et Consignations, des subventions qui vont permettre de nous aider à financer cette opération.

Cette opération, que nous avons voulu appeler Euracité, est la conséquence et l'accompagnement de l'installation sur les rives de la Haute Deûle, de la grande opération d'Euratechnologie. Une petite parenthèse, si vous le permettez, Madame le Maire, tout à l'heure à la réunion du CIADT dont il a été question, nous avons insisté pour que Euratechnologie et le site de la Haute Deûle soient effectivement repris et identifiés comme tels dans le document du CIADT.

Je suis intervenu, avec Pierre de SAINTIGNON, dans ce sens, et le Président de la Communauté Urbaine, Pierre MAUROY, a également souhaité qu'Euratechnologie soit bien identifié dans le cadre des nouvelles zones économiques à inscrire dans ce document d'aménagement du territoire.

.../...

Ce que nous avons voulu, avec Euratechnologie, c'est non seulement une grande action économique avec l'installation d'entreprises de haute technologie dans ce secteur de la Haute Deûle - la première phase va commencer dans quelques semaines- mais également, bien entendu, la requalification urbaine de l'ensemble de deux quartiers, le quartier du Marais à Lomme et le quartier des Bois-Blancs à Lille, dans une association sur laquelle je ne reviens pas, et c'est aussi -c'est l'objet de cette délibération d'Euracité- la volonté de ne pas faire d'Euratechnologie un ghetto de haute technologie entouré d'une sorte sinon de désert, du moins de zone à accès réglementé, mais au contraire de permettre, à partir de cette installation d'entreprises de haute technologie sur la Haute Deûle, l'accès à tous, que ce soit à Lomme ou demain à Lille, à ces techniques de l'information et de la communication.

Voilà pourquoi nous avons souhaité que la Ville de Lomme, un peu en avance, pionnière en quelque sorte dans cette opération, soit considérée comme une ville numérique, c'est-à-dire qu'elle puisse d'abord ouvrir 5 sites de haute technologie, mais également que nous ayons une action très dynamique vis-à-vis des écoles, vis-à-vis des services de la Ville, et vis-à-vis de l'ensemble de la population de façon à ce que la population s'approprie cette haute technologie de l'information et de la communication et qu'elle ne voie pas dans les rives de la Haute Deûle une sorte de mirage auquel elle n'aurait pas véritablement accès.

Pour terminer, je voudrais donner un exemple, ou plutôt un contre-exemple de ce que nous ne voulons pas faire avec Euratechnologie et Euracité.

Il y a quelques années, quand nous prévoyions cette opération, nous sommes allés à Sophia-Antipolis, que beaucoup d'entre vous connaissent. Sophia-Antipolis est un site merveilleux, c'est une zone de haute technologie extraordinaire, mais elle a cette caractéristique qu'elle est installée sur une colline qui domine la mer, mais qui est totalement inaccessible hors ceux qui y travaillent. Et nous nous sommes dit les uns et les autres : voilà exactement ce qu'il ne faut pas faire, non pas sur le plan technologique, non pas sur le plan de l'environnement, mais sur le plan de l'accès à tous à ces technologies de l'information et de la communication.

Avec Euracité, nous voulons permettre que cette grande aventure, qui est une des grandes aventures de la Communauté Urbaine et de la Ville de Lille, de Lomme et d'Hellemmes, soit partagée par l'ensemble de la population et d'abord les enfants.

Voilà tout simplement la philosophie générale de cette délibération et voilà pourquoi nous vous demandons, Madame le Maire, d'aller solliciter des partenaires que je viens de citer les subventions qui vont nous permettre de monter cette opération importante pour l'accès à tous des hautes technologies.

Madame le Maire - Merci.

Je voudrais remercier Madame DAVAL parce qu'elle nous a soulevé un réel problème. Il y avait effectivement un problème juridique, et grâce à elle, nous avons modifié la délibération. De même que Christian DECOCQ vient de me rappeler que j'avais oublié de faire voter les procès-verbaux. Comme quoi, l'opposition est extrêmement utile. Elle est vigilante, elle a raison, et en plus elle nous évite de faire des bêtises, ce qui peut arriver. Je voulais donc l'en remercier. Je pense que la nouvelle délibération correspond à ses vœux et nous réaliserons un marché public sur l'ensemble des éléments.

Je mets aux voix la délibération 698.

.../...

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil municipal

Unanimité.

Adopté.

Je vous remercie.

03/699 - Union Syndicale "Groupe des 10" région Nord - Subvention.

Adopté.

POLITIQUE DE LA VILLE

03/700 - Politique de la Ville - Programme complémentaire d'actions pour les quartiers - Subvention au PACT de Lille - Dynamiques d'accompagnement social en matière de logement: échanges, sensibilisation, méthodes et outils.

03/701 - Politique de la Ville - Programme complémentaire d'actions pour les quartiers - Subvention à la Maison de Quartier de Moulins Est pour la mise en place d'un espace éducatif en lien avec les écoles Kergomard et Launay du secteur de Belfort à Moulins.

Adoptés.

03/702 - Contrat de Ville - Programmation 2003 - Fonds d'Initiatives Habitants - Subventions.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Madame KECHEMIR ne prend pas part au vote).

CONSEIL COMMUNAL DE CONCERTATION

03/703 - Troisième Conférence Internationale de la Démocratie Participative à Lille.

Adopté.

LOSC

03/704 - Contrat de prestation de service avec la SASP du LOSC - Saison 2002/2003.

Adopté.

Nous reviendrons au dossier de Pierre de SAINTIGNON lorsqu'il reviendra, si vous le voulez bien. Je mets au vote les PV de la dernière séance. Il n'y a pas de remarques ? (non)

03/677 - Séance du 12 mai 2003 - Procès-verbal:

03/678 - Séance du 30 juin 2003 - Procès-verbal.

Adoptés.

Je vous en remercie.

.../...

03/679 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

03/680 - Conseils de Quartier - Vacance de sièges - Désignation de membres.

Adoptés.

Je passe au rapport de Madame CAPON qui va nous faire un bilan de la rentrée scolaire.

Chemise n°24

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjointe au Maire

ECOLES

03/858 - Classes d'environnement - Personnel enseignant - Indemnités - Application des nouveaux taux.

03/859 - Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention.

03/860 - Réfection des cours d'écoles - Avenant n°3 au lot n°1 - Tranche conditionnelle - Cour de l'école Albert SAMAIN.

Adoptés.

03/861 - Mesures de carte scolaire dans les écoles lilloises du 1er degré de l'enseignement public pour la rentrée scolaire 2003-2004 - Mesures définitives.

Le Conseil Municipal prend acte.

Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, de nombreux articles de presse dans la première quinzaine de septembre ont souligné le bon déroulement de la rentrée scolaire sur la métropole lilloise. Il est vrai que nous pouvons nous réjouir d'avoir travaillé pendant de nombreux mois sur l'ensemble des groupes scolaires en intégrant le problème de la Barre grise, boulevard de Strasbourg, pour permettre une affectation pertinente des enfants dans les différentes écoles de la ville.

Nous pouvons également partager la satisfaction des parents lorsqu'ils ont découvert, début septembre, que de nombreuses écoles avaient été rénovées pendant l'été. Je pense évidemment à l'école Littré, mais également à l'école Léon Jouhaux où vous avez fait, Mme le Maire, votre rentrée des classes...

Nous pouvons enfin et surtout féliciter le corps enseignant pour son sens des responsabilités en acceptant de reprendre le chemin de l'école, alors qu'il avait subi, au cours de l'été, le matraquage financier du Gouvernement, retenues fortes sur salaires pour grève, témoignant de leur profond attachement à leur mission. Il leur reste cependant une très forte amertume de ne pas avoir été entendus dans cette lutte si importante pour améliorer la qualité de leur action éducative.

Si, pour cette rentrée, nous avons de quoi être satisfaits par l'attitude digne du corps enseignant et par le travail effectué par les services municipaux, nous ne pouvons pas ne pas être inquiets face au démantèlement de l'Education Nationale opéré par le gouvernement de Monsieur RAFFARIN.

.../...

En effet, l'Etat est l'entreprise qui licencie le plus en France. La suppression des 20.000 postes d'éducateurs créés en 1997 par le gouvernement JOSPIN et de 5.600 postes de surveillants, porte gravement atteinte au bon déroulement de la vie scolaire, dans les établissements difficiles surtout.

C'est un déficit que le recrutement de quelques centaines d'assistants d'éducation, au statut encore mal défini, et qui ne sont pas tous en poste aujourd'hui, ne suffira pas à combler.

Sujet national, me dira-t-on ? Non. Car à Lille nous ressentons évidemment les effets de cette politique. Ici aussi, la mobilisation des maîtres supplémentaires et d'assistants d'éducation pour les cours préparatoires ne sont que quelques mesures d'affichage pour mieux occulter la dure réalité du terrain consécutive au non renouvellement de contrats des emplois jeunes par l'Etat.

Il faut tout d'abord rappeler que ces moyens nouveaux sont réservés à l'école primaire. Cela signifie qu'au terme du contrat des emplois jeunes, actuellement présents dans les écoles maternelles sensibles, il n'y aura personne pour les remplacer, aucun moyen nouveau pour les écoles maternelles. De plus, les maîtres à mi-temps, tiers-temps, quart-temps, les assistants d'éducation animateurs à mi-temps, les moyens en instituteurs REP à mi-temps, utilisés en dédoublement de CP, au total 34 personnes à temps partiel, tout cela semble bien insuffisant par rapport aux besoins, notamment dans les quartiers en zone prioritaire, puisqu'à Lille 50 classes de CP en ZEP attendent les promesses de Monsieur Luc FERRY pour lutter contre l'échec à l'apprentissage de la lecture et pouvoir, comme il l'a été annoncé, dédoubler leurs cours préparatoires.

Voici l'état des lieux à Lille.

En 2002, Lille bénéficiait dans les écoles de 176 emplois jeunes co-éducateurs de l'Education Nationale. La plupart arrivent en fin de contrat. Ainsi, 41 sont déjà terminés pour cette rentrée scolaire, 37 s'arrêteront en cours d'année et la majorité seront sortis du système avant fin 2006.

De façon très concrète, si la Ville de Lille n'avait pas intégré les emplois jeunes travaillant au service du temps périscolaire, leur suppression aurait pu remettre en cause de nombreux projets scolaires que nous avons essayé de construire et de faire vivre. Je pense notamment au projet Nature de la Ville de Lille, dans lequel les emplois jeunes ont été un maillon important du dispositif.

Ce fut cette année 87 classes au jardin botanique, 105 au musée d'Histoire naturelle, 221 au Parc zoologique, 284 à l'école de la ferme des Dondaines, et 470 ont bénéficié de l'école de la forêt. Je pense également aux espaces éducatifs, aux centres d'animation de la petite enfance, aux centres de loisirs sans hébergement, au dispositif ARVEJ, dans lesquels les enfants sont accueillis dès 7h30 et jusque 18h30, du lundi au vendredi. Sans l'encadrement de ces éducateurs, nous ne pourrions offrir aux Lillois ces prestations de qualité tant appréciées de tous, parents et enseignants.

Outre cette suppression des emplois jeunes, nous pouvons également regretter la position de principe de Monsieur Luc FERRY et de Monsieur DARCOS de refus de toute demande d'ouverture de classe pour les 2-3 ans dans le département du Nord.

Le Ministre a en effet souhaité que le taux de scolarisation des enfants de 2 à 3 ans, dans le département du Nord soit redescendu de 65% à la moyenne nationale, c'est-à-dire 40 ou 35%. Alors qu'il s'agissait pourtant d'une fierté du département du Nord et d'un de ses plus beaux fleurons éducatifs soutenu à la fois par les syndicats d'enseignants et les fédérations de parents d'élèves depuis longtemps.

.../...

Ceci a pour conséquence aujourd'hui de constater que nous avons 330 enfants lillois de 2 à 3 ans qui sont inscrits en liste d'attente dans les écoles maternelles de la ville.

Une fois de plus, la Ville de Lille a dû faire face à ce désengagement et fera les efforts nécessaires pour pallier ce manque en maintenant en crèches les enfants de 2 ans ou en favorisant leur accueil dans les structures associatives.

Au total, toutes ces mesures, en fragilisant les structures scolaires dans les quartiers en difficulté, remettent en cause le fondement de notre école de la République, permettre l'égalité des chances pour débiter dans la vie, ce qui a toujours été à Lille notre souci depuis de nombreuses années, nos actions lilloises dans et autour de l'école le prouvent, montrant sans cesse notre volonté de donner aux maîtres les outils les plus performants pour permettre à chaque enfant de suivre les apprentissages dans les meilleures conditions possibles. Une volonté toujours affichée cependant.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci.

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Quelques commentaires sur l'intervention de Madame CAPON et ensuite je céderai volontiers, avec votre autorisation, la parole à ma collègue Isabelle BAERT.

Au fond je suis partagé entre la dérision et l'irritation. Le « matraquage financier » supporté par les enseignants pour jours de grève pendant l'été. La France, admirable pays, serait donc le seul pays d'Europe où une telle revendication d'être payé les jours de grève existe !...

Mais enfin, acceptons donc cette particularité vue par Madame CAPON.

Sur les assistants d'éducateurs, j'ai voté cette loi, adoptée le 30 avril 2003, et je voudrais donc ici rappeler quelle est l'essence des assistants éducateurs qui vient d'être caricaturée par ma collègue.

Il y avait jusqu'ici deux dispositifs : un dispositif de maître d'internat et un dispositif de surveillant d'externat, les anciens pions. Puis, il y avait les aides éducateurs, les emplois jeunes.

Cette co-existence posait des problèmes nombreux et variés. Les MISE étaient de droit public recrutés par le Rectorat, les aides éducateurs étaient de droit privé et recrutés par les établissements.

Sur le fond, ce double système n'était pas satisfaisant, c'est d'ailleurs ce que recommandait déjà un rapport de 1999, commandé par Claude ALLEGRE et Ségolène ROYAL, qui concluait à la nécessité d'une refonte du dispositif.

S'agissant des emplois jeunes, ils n'avaient pas suivi de formation et on leur demandait de remplir des fonctions aussi différentes qu'essentielles : suivi scolaire, maintenance informatique, surveillance des cantines.

Un nouveau statut d'assistant d'éducation a donc été créé (celui qui vient d'être critiqué par Madame CAPON). 16.000 postes sont prévus pour la rentrée 2003, 10.000 dans le primaire et 6.000 dans les collèges et lycées, plus 4.000 postes supplémentaires en janvier 2004. Ce nouveau dispositif se substituera progressivement aux MISE et aux aides éducateurs et sera ouvert en priorité aux étudiants.

.../...

Les assistants d'éducation sont aujourd'hui recrutés directement par les établissements, bénéficient d'un statut de droit public (contrat de trois ans renouvelable une fois), ont des fonctions plus variées, peuvent plus facilement cumuler cette activité avec la poursuite de leurs études. Le mi-temps sera encouragé et ils pourront plus facilement bénéficier d'une bourse sur critères sociaux. Ils peuvent enfin accéder aux concours internes de l'enseignement, de l'éducation, de l'orientation et de la documentation.

Depuis la rentrée, 82.000 jeunes adultes, assistants d'éducation, aides éducateurs et MISE assurent des tâches d'encadrement et d'assistance pédagogique.

Les missions prioritaires des assistants d'éducation sont la lutte contre la violence. Ainsi dans les collèges et lycées, les 5.600 postes de MISE supprimés à la rentrée sont plus que compensés par les 6.000 assistants d'éducation qui les remplacent.

L'action en faveur des handicapés : 6.000 assistants d'éducation sont chargés de l'accueil des enfants handicapés.

Proximité enfin, les assistants d'éducation seront recrutés directement par les établissements.

En conclusion, Madame CAPON -si je peux me permettre de vous interpeller- le nouveau dispositif prend ce qu'il y avait de bon dans les deux anciens dispositifs tout en apportant une série d'améliorations : recrutement localisé, statut unifié, fonctions diversifiées, aide aux enfants handicapés, etc...

Les MISE et les emplois jeunes en poste, vous le savez bien, pourront aller au terme de leur contrat.

Enfin, le Gouvernement a pris en compte l'inquiétude des aides éducateurs en leur assurant premièrement que tous peuvent aller au terme de leur contrat et que deuxièmement, tous peuvent, s'ils le souhaitent, postuler sur un statut d'assistant d'éducation, dès lors qu'ils remplissent les conditions de recrutement de ces nouveaux emplois ; enfin, qu'ils peuvent se présenter aux concours de la fonction publique au titre de la troisième voie qui valorise l'expérience acquise.

Je vous remercie de m'avoir écouté jusqu'au bout.

Madame le Maire - Madame BAERT.

Mme BAERT - Madame le Maire, mes chers collègues, chaque année à la même époque, une information est donnée au Conseil Municipal sur les ouvertures et fermetures de classes décidées par l'Education Nationale. Bien évidemment, nous nous réjouissons, comme chacun d'entre vous, des ouvertures de classes à Lille en nombre très supérieur, c'est à souligner, aux fermetures.

Je voudrais faire au nom du groupe UPL deux remarques suite aux propos de Madame CAPON sur la scolarisation des deux ans.

Effectivement, nous n'avons pas pu accueillir, cette année, tous les enfants de deux ans dans nos écoles maternelles. Mais je souhaite rectifier le chiffre annoncé en Commission de 308 élèves, ici de 330 enfants de deux ans sur la liste d'attente des écoles qui n'ont pu être accueillis.

.../...

Il faut savoir qu'à chaque rentrée scolaire, puisqu'il n'y a pas de carte scolaire à Lille, les parents inscrivent leurs enfants dans trois ou quatre écoles en même temps, voulant s'assurer d'une place à la rentrée. Comme le leur avaient demandé les services de Mme CAPON, les directeurs n'ont transmis que le nombre d'enfants de deux ans en liste d'attente et non pas la liste de ces enfants. Il ne peut donc y avoir un comptage précis et exact du nombre d'enfants de deux ans en attente de place avec ce système.

Mais je reconnais volontiers que la scolarisation dès l'âge de deux ans à l'école maternelle fait débat. Nous sommes tout à fait d'accord pour dire que, dans les zones d'éducation prioritaires, l'accueil doit se faire dès le plus jeune âge, par souci de prise en charge d'enfants issus de milieux sociaux défavorisés qui ont besoin de repères et d'une prise en charge sociale forte.

Depuis plusieurs années, les travaux des spécialistes en éducation et les rapports nationaux existants sur le bénéfice d'une scolarisation dès deux ans à l'école maternelle sont très partagés quant à l'impact d'une scolarisation précoce sur les apprentissages scolaires, notamment en lecture. Il faut rappeler que l'école est d'abord un lieu où on apprend à lire, à écrire et à compter pour l'essentiel. L'école ne doit pas être confondue avec une garderie à laquelle on confierait son enfant faute de système de garde suffisant dans la ville.

Reconnaître à l'école ses spécificités, c'est œuvrer pour garder notre école maternelle française, une école performante, reconnue et enviée dans beaucoup de pays voisins. Et cette remarque doit être très présente dans nos esprits pour éclairer nos choix politiques municipaux. A chacun son rôle, à chacun ses responsabilités.

Enfin, pour terminer, j'ajoute que la plupart des enfants de deux ans n'ont pas encore terminé leur éducation à la propreté et que cela pose aussi des problèmes en terme de prise en charge de ces enfants pour les changer, les laver, les habiller aussi souvent que nécessaire.

En effet, le nombre d'agents de service affectés dans les maternelles lilloises est d'un agent pour une classe et demie, soit un agent pour 30 à 50 enfants. Je vous laisse imaginer l'ampleur du travail des agents des écoles maternelles.

Tout ceci nous renvoie à nos propres choix politiques municipaux en matière d'accueil de la petite enfance à Lille. Nul doute que nous reviendrons sur le sujet lors du débat sur le projet éducatif global que nous présentera, dans les mois qui viennent, Monsieur KANNER.

Madame le Maire, mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire - Merci, Madame.

Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - M. le Maire, sans faire ici le commentaire des argumentaires diffusés par le SIDG, Service d'Information et de Documentation du Gouvernement dont il est normal que les parlementaires de la majorité se fassent l'écho...

M. DURAND - Un peu scolairement d'ailleurs...

M. DECOCQ - Vous me permettez d'user de la forme qui est la mienne, et que je choisis...

M. ROMAN - Je n'ai rien dit sur la forme, Monsieur DECOCQ...

.../...

Madame le Maire - Vous vous êtes senti visé ?...

M. ROMAN - A votre place, j'aurais fait la même chose, Monsieur DECOCQ.

Je voudrais simplement en revenir à une ou deux réalités, parce que ce sont des questions que nous avons évoquées lorsque ces décisions ont été prises.

Il y avait, en France, l'année dernière, 10.000 adultes de plus dans les écoles qu'il n'y en a aujourd'hui, et si l'on en croit les engagements, en janvier prochain 6.000.

Quant Madame BAERT, vous nous dites qu'il manque d'adultes dans les écoles... Oui, il manque d'adultes dans les écoles et c'est d'abord le résultat d'une politique qui a été mise en œuvre par le Gouvernement qui a amené, qu'on les appelle emplois jeunes, assistants d'éducation ou aides éducateurs, à supprimer, à l'heure qu'il est, 10.000 postes budgétaires de personnes adultes dans les écoles et si l'on en croit les engagements de 4.000 créations supplémentaires en janvier prochain, 6.000 suppressions de postes.

Le résultat -mais nous l'avions évoqué lorsque cette décision a été prise- c'est quoi ? Comme on ne peut pas supprimer des niveaux scolaires qui sont indispensables, qu'on ne peut pas remettre en cause, sur quoi joue-t-on ? On joue sur les capacités d'accueil des primo arrivants dans les écoles, c'est-à-dire des enfants de deux à trois ans. Alors, peut-être y a-t-il des enfants qui sont inscrits dans deux ou trois écoles, mais cela conduit objectivement à ce qu'un certain nombre de parents, qui souhaitent inscrire leurs enfants de plus de deux ans, de moins de trois ans à l'école maternelle, ne puissent pas le faire aujourd'hui.

A quoi cela amène-t-il ? A deux résultats.

Le premier, et j'insiste là-dessus, parce que c'est notre boulot, dans une ville comme la ville de Lille, avec le nombre de quartiers en difficulté que nous avons, cela conduit à ce que nous refusions de donner toutes les chances de l'égalité à des enfants qui rencontrent des difficultés nombreuses et pour qui l'école à deux ans est la première chance que donne la République d'arriver à l'égalité républicaine !

Et pour le faire parfaitement, au-delà des débats d'école, pourquoi y a-t-il un débat sur cette question ? Parce qu'on dit : 25 ou 30 enfants de deux ans avec une institutrice ou un instituteur, comment voulez-vous qu'ils puissent s'en occuper ?

Eh bien, c'est justement parce que 30 enfants pour un instituteur ou une institutrice, c'est trop qu'il faut apporter des moyens complémentaires à côté de l'institutrice ou de l'instituteur pour enfin donner leur chance à ces enfants qui ne l'auront pas s'ils restent dans leur quartier, s'ils restent dans leur famille. Et c'est là quelque chose d'essentiel.

On nous prive, au niveau local, de donner cette possibilité aux enfants des quartiers en difficulté, des familles en difficulté.

Et la deuxième conséquence, pour ceux qui rencontrent moins de difficultés, c'est qu'ils demandent à nos équipements d'accueil de la petite enfance, les crèches, les haltes garderies, de garder les enfants davantage parce que les parents travaillent et qu'il leur faut des moyens de garde.

Ce qui veut dire qu'il s'agit là clairement d'un transfert de financement sur les Collectivités locales puisque nous ne cessons de faire des efforts pour pouvoir accueillir plus d'enfants et que ces places sont occupées par des enfants qui, hier, étaient à l'école maternelle et qui ne peuvent plus y être !

.../...

Cette situation est celle que dénonce Mme CAPON et c'est une conséquence du choix de politique nationale que nous avons à gérer à Lille avec les impôts locaux des Lillois, dont 80% paient des impôts alors qu'au niveau national, on baisse les impôts de 50% des plus aisés.

Voilà le résultat de la politique qu'on connaît aujourd'hui.

(applaudissements)

M. DECOCQ - C'est facile... parce qu'il y a un vrai débat...

Madame le Maire - Non, Monsieur DECOCQ, ce n'est pas facile. Il y a un vrai débat dans notre ville où 55% de ces enfants étaient scolarisés. Quand on refuse à 300 d'entre eux d'être scolarisés, ils restent en crèche ! Alors à quoi sert de créer des places en crèche si le Gouvernement refuse... le Recteur me l'a dit : « j'ai reçu des ordres pour diminuer le nombre d'enfants scolarisés à l'âge de deux ans »...

Après, il ne faudra pas s'étonner qu'on puisse baisser les impôts sur le revenu au niveau de l'Etat et qu'on ait des problèmes dans la Ville de Lille comme dans toutes les autres Villes de France pour pouvoir rendre des services à toute la population. C'est un vrai choix, c'est effectivement un choix politique, ce n'est pas le nôtre !

M. DECOCQ - C'est le raisonnement inverse. Pourquoi ces enfants étaient-ils scolarisés ? Parce qu'il n'y avait pas assez de places dans les crèches !

Madame le Maire - Il n'y a aucun pays où les enfants sont en crèche jusqu'à trois ans ! La France est le pays où les enfants sont les plus nombreux à fréquenter les crèches. Je ne connais aucun pays au monde où la collectivité puisse le financer avec une réglementation qui est extrêmement sévère, où il faut 1 personne pour 4 enfants... vous croyez qu'il y a des pays aujourd'hui qui peuvent garder tous les enfants jusqu'à l'âge de trois ans en crèche et satisfaire tous les besoins ? Cela n'a pas de sens !

En revanche, ce dont nous avons besoin pour les enfants de deux ans -là, je suis Mme BAERT et Bernard ROMAN vient de le dire- c'est de l'accompagnement. C'est pour cela que les aides éducateurs étaient en place. Vous les avez supprimés, transférant ainsi une fois de plus des problèmes sur les Collectivités locales.

Voilà le sujet aujourd'hui !

Mais encore une fois, on a le droit d'être en désaccord, c'est la politique du Gouvernement que vous soutenez. Nous ne sommes pas d'accord, et les Lillois vivent tous les jours les conséquences de cela.

Je mets au vote la délibération 861 sur les mesures de carte scolaire.

Mme BAERT - C'est une information, donc on ne vote pas.

Madame le Maire - Si vous ne voulez pas voter, nous n'y sommes pas obligés.

M. DECOCQ - Et les PV ?

Madame le Maire - On les a votés pendant que vous discutiez avec votre voisine, mais je vous remercie de me l'avoir signalé.

Monsieur BODIOT.

.../...

Chemise n°7

Rapporteur : Monsieur BODIOT,
Conseiller municipal délégué

MAISONS DE QUARTIERS ET
CENTRES SOCIAUX

03/714 - Association Projet - Avenant à la convention du 24 décembre 2002.

03/715 - Associations Partenaires du Quartier du Faubourg de Béthune - Association Perspectives - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2003.

03/716 - Maison de Quartier des Bois-Blancs - Attribution de diverses subventions.

03/717 - Centres Sociaux - Maisons de Quartier - Approbation d'une convention type d'occupation de bâtiments communaux.

Adoptés.

03/718 - Relocalisation du Centre Social Mosaïque, square des Mères - Quartier de Lille-Fives
Modification.

Madame le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Je vous remercie de me donner la parole aujourd'hui pour faire un peu le point sur le fonctionnement et la situation de l'ensemble des centres sociaux et des maisons de quartier, n'ayant pu le faire le 30 juin faute de temps.

Effectivement, lors du Conseil Municipal du 30 juin dernier, nous avons délibéré sur les contrats d'objectifs qui lient désormais la Ville de Lille, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département, les centres sociaux et les maisons de quartier.

Ces contrats d'objectifs représentent la seconde phase concrète de la mise en œuvre de la convention du 15 janvier 2003, intervenue entre la Ville de Lille, le Département du Nord et la Caisse d'Allocations Familiales. La première phase ayant été l'élaboration d'un dossier unique, commun aux trois partenaires financeurs.

Je tiens en cette occasion à remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce projet, les services techniques de la Ville, et en particulier le service animation jeunesse et son directeur, Monsieur Norbert RICHARD, les services techniques de la CAF, dont Madame WARTEL et Monsieur FAUVEL, les services techniques du Département et en particulier Monsieur LEMOINE, directeur territorial, et Madame DESCAMPS. Enfin, et pas les moindres, les Présidents et les Directeurs des 13 centres sociaux et maisons de quartier lillois, sans oublier celui de Faches-Thumesnil dont les collaborations ont permis de concrétiser mon action.

La finalisation de ces projets de contrats a fait l'objet d'une double instruction préalable, l'une interne des services de chacun des trois partenaires, l'autre, commune au niveau du comité technique qui s'est régulièrement réuni à cet effet de mars à juin dernier.

L'instruction des dossiers uniques par le comité technique s'est faite dans le cadre de l'audition individuelle de chacun des centres sociaux, étant précisé que, pour sa part, la Ville a étendu cette procédure aux maisons de quartier non agréées centre social.

.../...

Ces contrats d'objectifs concrétisent cinq avancées significatives.

Premièrement, pour la première fois, la Ville, tant au niveau des élus que des services, dispose d'une vision globale, cohérente et unique, de tous les équipements de proximité, sachant que jusque-là il y avait autant de dossiers que de services, de dispositifs d'événements ponctuant l'année.

Deuxièmement, pour la première fois également, la Ville est au même niveau d'information que le Département et la CAF alors que auparavant les dossiers qu'elle avait à connaître étaient différents de ceux fournis auprès de ses deux partenaires.

Troisièmement, toujours pour la première fois, la Ville est à présent en mesure de connaître les réponses auxquelles correspondent les subventions qu'elle accorde et de s'assurer que cette affectation se fait bien en conformité avec les dispositions de la convention cadre et notamment celle relative au métier de centre social.

Quatrièmement, le financement des centres sociaux, mais également des maisons de quartier, puisque la Ville a fait le choix de traiter les seconds comme les premiers, est dorénavant clair, transparent et, sinon égalitaire, équitable puisqu'il faut tenir compte des spécificités de chaque établissement.

Cinquièmement, les équipements, relativement tôt dans l'année, étaient informés des engagements financiers des trois partenaires et, de ce fait, ont pu être en mesure d'établir des budgets prévisionnels équilibrés.

S'agissant de ce dernier point, je tiens à dire que lors de l'audition des équipements il a bien été demandé aux responsables d'assurer pleinement leur obligation de gérer leurs structures en bons pères de famille et, pour ce faire, de corriger leur budget prévisionnel afin que le niveau d'engagement des dépenses soit bien égal à celui des produits accordés et qui sont garantis désormais par la signature des contrats.

J'ajoute que cette demande, comme cela a été clairement indiqué dans la convention cadre, n'a d'autre but que de garantir l'équilibre financier des structures et, par conséquent, la pérennité de leur fonctionnement et surtout des services rendus aux habitants.

Mes chers collègues, ces contrats d'objectifs vont bien dans le sens du projet municipal, celui de mieux servir les habitants.

Toutefois, cette avancée est à mes yeux insuffisante. La mise en œuvre de la convention cadre a dû s'attacher à organiser et à consolider le financement des équipements de proximité pour en garantir la stabilité et la pérennité. Maintenant, il nous faut aller plus loin, vers une véritable logique de projet.

Evidemment, lors de l'examen des dossiers uniques, il a été nécessaire d'évaluer l'activité des centres sociaux par secteurs : petite enfance, enfance, jeunesse, adultes et personnes âgées. Force a été de constater que certains de ces secteurs d'activité sont absents du projet global de ces associations, en particulier pour ce qui est des secteurs de la jeunesse, adultes et personnes âgées.

C'est pourquoi, sans plus tarder et en coordination avec tous mes collègues élus concernés, nous allons nous attacher à ce que des appels à projets de qualité soient élaborés afin de répondre de la façon la mieux adaptée qui soit, aux besoins des usagers.

.../...

Enfin, permettez-moi, mes chers collègues, de vous faire part d'un autre souci qui est aussi le mien.

Les problèmes de gestion et de management rencontrés par certains des équipements mériteraient parfois d'être mieux pris en charge.

Il convient donc d'imaginer, en concertation avec nos partenaires de la convention cadre, la fédération des centres sociaux et de certains centres sociaux ou maisons de quartier, une organisation qui pourrait aider les équipements qui le souhaitent à mieux organiser leur gestion.

Le travail accompli en quelques mois, en partenariat avec les structures et les signataires de la convention cadre, Caisse d'Allocations Familiales et Conseil Général, a permis une avancée significative dans la stabilisation des équipements de proximité.

Mes chers collègues, la finalité de cette politique reste, et vous en conviendrez, de servir au mieux les Lilloises et les Lillois pour que chacun puisse trouver près de son domicile une structure capable de lui offrir les meilleurs services de proximité possible.

Par exemple, elle permettra au centre social "Mosaïques" de bénéficier d'un équipement neuf relocalisé au square des Mères de Lille-Fives. Nous nous y étions engagés dans notre projet municipal, nous le réaliserons dans les délais.

D'autres projets de relocalisation de centres sociaux et de maisons de quartier sont prévus au budget 2004. Le centre social du Parc des expositions, la maison de quartier Saint-Maurice et je viens de signer le permis de construire concernant ces travaux.

Malgré l'entreprise de déconstruction sociale entreprise par le Gouvernement, force est de constater que, ici, au sein de la Majorité municipale, nous respectons les engagements pris avec le citoyen parce que la solidarité demeure notre priorité. Telle est notre ambition.

Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Je mets au vote la délibération 718 sur la relocalisation du centre social Mosaïques.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Unanimité.

Merci à Monsieur BODIOT pour l'ensemble du travail et pour ce cas particulier.

Je passe au dossier de Monsieur CACHEUX.

Chemise n°12

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

03/756 - Ravalement de façades - Subventions.

(voir discussions et vote infra).

03/757 - Association des Paralysés de France - Services Accessibilité - Demande de subvention.

03/758 - Opération rue de Cannes - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant - Avenant n°4.

03/759 - Bureau de poste de Lille-Sud - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant.

03/760 - Opération "Centre Commercial Concorde" - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant.

03/761 - Opération Exide Europe - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant.

03/762 - Opération Arsenal des Postes - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant - Avenant n°6.

03/763 - Opération Souham - Traité de concession à la SAEM Euralille - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant.

03/764 - Immeuble 84, rue de Trévise - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant.

Adoptés.

03/765 - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Madame le Maire, mes chers collègues, en dehors de dossiers traditionnels, soit parce qu'ils sont inscrits à chacun de nos conseils comme le ravalement de façades, même si je sais qu'une interrogation sera faite sur ce sujet, ou de manière annuelle à travers les comptes rendus d'activité aux concédants émanant d'opérations que nous avons concédées à la SORELI, je voudrais dire un mot essentiellement sur un dossier qui est celui de l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Je rappelle qu'il s'agit d'un document dont le maître d'œuvre est la Communauté Urbaine et que, là, nous sommes saisis pour avis dans le cadre de la consultation administrative qui est réalisée. C'est un moment de la procédure d'élaboration de ce plan local d'urbanisme et la Communauté Urbaine interroge sur un document qui a été arrêté le 23 mai 2003 à la fois l'ensemble des communes de la communauté mais également les services de l'Etat, la Région, le Département, les Chambres consulaires, les syndicats, notamment mixtes des transports, ainsi qu'un certain nombre d'autres communes limitrophes, qu'elles soient françaises ou belges.

.../...

Je rappelle que ce document qui, au départ, était une révision du plan d'occupation des sols et qui, à la suite de l'adoption de la loi de solidarité et de renouvellement urbain de décembre 2000, est devenu un plan local d'urbanisme, a été engagé au mois de mars 1997.

Il a été engagé alors qu'un certain nombre de communes, qui ne sont ni les communes de Lille, d'Hellemmes, et de Lomme, souhaitaient que nous adoptions rapidement un nouveau plan d'occupation des sols, disait-on à l'époque, en particulier pour rendre urbanisables un certain nombre de terrains que le schéma directeur de 1973 ne rendait pas urbanisables.

Et puis, il a connu les vicissitudes qui ont été celles du schéma directeur. D'où la nécessité, lorsque ce document a été définitivement approuvé, de relancer le travail sur le plan local d'urbanisme.

Dans ce cadre d'ailleurs, la Communauté a mené un certain nombre d'études thématiques sur l'environnement, les déplacements, le développement économique, la qualité urbaine, l'habitat ou la requalification urbaine, mais la complexité du dossier et les délais relativement brefs n'ont pas permis d'intégrer, autant qu'il aurait été souhaitable dans l'actuel projet de plan local d'urbanisme, un certain nombre de remarques pertinentes qui avaient été mises en exergue dans ces études thématiques.

Le plan local d'urbanisme, c'est au fond la traduction réglementaire d'un projet plus vaste qui est le projet urbain. Il est vrai que nous avons essayé, dans la limite qui est celle d'une traduction réglementaire, de faire passer un certain nombre de préoccupations qui sont celles de la Majorité municipale, bien entendu, mais qui je crois peuvent rassembler très largement l'ensemble du Conseil Municipal.

D'abord, nous avons souhaité bien entendu, pour ce qui concerne la ville intra muros, supprimer le coefficient d'occupation des sols qui, de par son importance, était quelque part une incitation un peu permanente à la hausse du foncier. Mais, réciproquement, nous avons mis en place un certain nombre de règles plus contraignantes et qui, dans les faits, conduisent à limiter la constructibilité d'un certain nombre de terrains. Nous avons pensé que pour ce qui concerne Lille intra muros et donc la ceinture des boulevards intérieurs, cela était finalement plus efficace dans notre volonté de maîtriser l'urbanisation.

De la même façon, nous avons limité l'emprise maximale des constructions à usage d'habitation à 60%, alors que, actuellement nous étions à 50%.

Donc, volonté de constituer le centre d'une métropole de plus d'un million d'habitants. Nous essayons de le traduire de manière très concrète, à travers un certain nombre de règles de constructibilité.

Nous voulons également constituer des cœurs de quartiers vivants, attractifs et bien reliés et bien entendu cela conduit à prévoir un certain nombre d'équipements et notamment, quand nous n'avons pas la maîtrise des terrains, à prévoir un certain nombre d'emplacements réservés pour rendre demain possible la réalisation de ces équipements.

Par ailleurs, nous avons souhaité encourager un partage de la rue qui soit plus favorable aux modes de transports alternatifs à la voiture, je pense en particulier aux transports collectifs, au vélo et à la marche, notamment dans la décision que nous vous proposons et que acte le document actuellement arrêté par la Communauté, par la suppression de l'obligation de réaliser du stationnement à l'occasion de la création de surfaces de bureaux ou d'un changement de destination pour des bureaux activité commerce. Nous étions dans la situation où actuellement, même à proximité des stations de métro,

.../...

lorsqu'on réalisait des bureaux, il y avait obligation de réaliser des places de stationnement dans la limite d'une place de stationnement pour 60m² réalisés.

Nous supprimons cette obligation même si, réciproquement, nous n'allons pas jusqu'à interdire la réalisation de ces places de stationnement, ce qui correspond tout à fait d'ailleurs à la volonté d'équilibre qui est la vôtre, Madame le Maire, de laisser à la voiture toute sa place, mais rien que sa place.

Protéger les espaces verts de qualité existants, développer la présence végétale et de ce point de vue nous avons renforcé la protection de tous les espaces verts de qualité, qu'ils soient d'ailleurs publics ou privés, et en particulier ceux qui avaient été actés lors du plan d'espaces verts qui avait été présenté par mon collègue Eric QUIQUET il y a quelque temps.

Enfin, et je l'évoque rapidement, il y a la volonté de protéger le patrimoine et de prendre en compte les éléments architecturaux puisque nous accordons un signallement particulier, donc quelque part une protection supplémentaire, à 475 immeubles, qui résulte d'ailleurs d'une étude qui avait été menée par la Ville de Lille sur la qualité du patrimoine architectural, ces 475 immeubles ne comprenant évidemment pas tous ceux qui sont d'ores et déjà protégés au titre du classement comme monuments historiques ou de bâtiments inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Nous avons aussi, au travers d'un certain nombre de dispositions relatives aux prospects, la volonté de dédensifier les cœurs d'îlots, ainsi que de freiner la division des immeubles existants en petits logements. Je signale une avancée, par exemple, qui peut avoir tout son sens. Dans l'état actuel de la législation du plan d'occupation des sols, nous prenions l'orientation de demander l'obligation de réaliser une place de stationnement à partir du troisième logement créé, nous descendons à deux logements pour éviter cette division des immeubles existants.

Donc, la proposition qui vous est faite est d'approuver le projet de plan local d'urbanisme qui a été arrêté par Lille Métropole - Communauté Urbaine le 23 mai mais nous souhaitons un certain nombre de modifications, qui sont d'ailleurs mineures, puisqu'il s'agit d'oublis, soit sur le territoire de Lille, soit sur le territoire d'Hellemmes ou de Lomme.

Je ne vais pas donner une énumération complète de ces oublis, le fait est que l'élaboration de ce document a fait l'objet d'une concertation permanente entre les élus de la Communauté Urbaine et les services communautaires, ainsi que les élus et les services municipaux. Au niveau des élus, beaucoup de collègues ont apporté leur contribution à l'élaboration de ce document et, en particulier, le groupe des Verts.

J'ajoute que pour ce qui concerne ce document, nous proposons également de réparer tout simplement un certain nombre d'erreurs techniques qui se sont glissées dans le cadre de la mise au point de ce document particulièrement complexe. Là aussi, je ne vais pas les rappeler, elles sont dans la délibération.

Simplement, je tiens à ajouter que ce document, qui n'est pas parfait mais qui représente, je le pense très sincèrement, une très réelle avancée par rapport au plan d'occupation des sols ancien et par rapport aux règles que nous avons établies, ce document a été élaboré dans la plus large concertation, avec les différents groupes politiques qui ont bien voulu s'associer à cette réflexion mais également avec le Conseil Communal de concertation de notre ville de Lille qui a eu l'occasion de rendre un avis, soulignant des avancées, soulignant également les limites du document actuel. Son avis est d'ailleurs sur les tables et chacun peut en prendre connaissance.

.../...

Voilà très simplement ce que je souhaitais dire sur l'élaboration du plan local d'urbanisme.

J'ajouterai, dans le droit fil du propos que tenait M. le Maire de Lomme tout à l'heure sur les rives de la Haute-Deûle, que ce dossier poursuit, à un rythme rapide, son avancée administrative et financière -elle est complètement indispensable- puisque nous donnons un avis sur le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la première ZAC, ZAC dont je rappelle quelque part qu'elle concerne environ 26 hectares, 152 000m² de surfaces hors œuvres nettes, avec, dans le droit fil de ce que disait Yves DURAND, 50 000m² de logements, 5 000m² d'équipements publics ou privés, 20 000m² mixtes d'activités tertiaires ou d'équipements et, enfin, 77 000m² d'activités tertiaires strictes, dont 25 000m². Vous savez que c'est la réhabilitation des usines Le Blan-Laffont.

On montre bien, à travers ce programme de la première tranche et de la première ZAC des rives de la Haute-Deûle, qu'il s'agit d'un programme mixte mélangeant à la fois activités, mais également habitat, en faire un véritable quartier susceptible de tirer les Bois-Blancs et le Marais vers le haut, en particulier en matière d'habitat où l'ensemble des catégories d'habitat, qu'il s'agisse du locatif ou de l'accession dans toutes les gammes seront représentées.

Voilà, Madame le Maire, ce sur quoi je voulais insister dans les délibérations qui sont de ma délégation.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Monsieur CACHEUX.

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Merci Madame le Maire.

C'est effectivement un travail très lourd. Je ne dirai pas que c'est monstrueux mais c'est vraiment impressionnant et ce n'est pas facile -d'ailleurs, j'ai vu que le Conseil Communal de Concertation parlait de lisibilité- ce n'est pas facile d'examiner ce dossier, aussi bien à la Communauté Urbaine que ici, encore que vous ayez fait un effort de synthèse, une délibération qui est plutôt bien faite et qui montre bien ce qui relève du passé et ce qu'il reste encore à actualiser.

Je voudrais donc concentrer mon propos sur un point précis, en espérant me faire entendre du Conseil Municipal et, par le Conseil Municipal, pouvoir influencer davantage la Communauté Urbaine au sein de laquelle j'ai l'impression d'avoir plaidé en vain sur le sujet que je vais développer.

Au fond, quelquefois, je me demande si ici, où on s'affronte à visage démasqué et droit dans les yeux, on ne s'écoute pas davantage qu'à la Communauté Urbaine, dans cette grande machine consensuelle.

Oui, je disais que quelquefois ici on s'affronte à visage découvert, Madame, mais peut-être se fait-on plus entendre directement qu'à la Communauté Urbaine où, dans le consensus apparent, on n'écoute pas forcément les uns et les autres.

Alors, en 1998, 1999 et 2000, certains quartiers de la ville ont connu, vous vous en souvenez, des inondations dues à des fortes pluies, bien sûr, à une imperméabilisation trop grande de la ville et à un écoulement insuffisamment rapide des eaux collectées par le réseau d'égouts.

.../...

Cette situation catastrophique pour les victimes n'est pourtant pas unique en France, on le sait bien, ce n'est pas spécifique à la ville de Lille, même si à l'époque et encore maintenant on regrette cette trop grande imperméabilisation, on se souvient des 9m2 d'espaces verts par habitant. Et c'est pourquoi, situation qui n'est donc pas unique, la loi du 3 janvier 1992 a prescrit, dans un article particulier, aux collectivités locales de délimiter, après enquête publique, des zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols, pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et du ruissellement.

Toutes les zones affectées par des inondations doivent être cartographiées et la collectivité doit prévoir une réglementation qui minimise, voire supprime, les conséquences néfastes pour les biens et éventuellement pour les personnes.

C'est ainsi que nous allons retrouver, dans ces grandes cartes concernant Lille, entre guillemets dans la légende, des petits points verts : secteur à risque d'inondation. Et si on a la curiosité d'aller voir, mais on connaît les secteurs, on les trouve assez facilement, on les retrouvera dans le quartier de Fives, rue de la Phalecque, rue Cabanis, il y a une espèce de Croix de Lorraine -chacun ses symboles- et dans le Vieux-Lille, rue du Lieutenant Colpin.

Ce sont des secteurs où il y a eu des inondations. Il y a ou il y aura des prescriptions qui seront imposées aux habitants mais qui sont, il faut le rappeler, d'abord des victimes par le simple fait d'habiter dans des cuvettes qui reçoivent des apports des quartiers situés plus haut.

Pour pallier ces risques, la Communauté Urbaine de Lille a engagé d'énormes travaux de réalisation de bassins tampons pour essayer de bloquer l'eau momentanément, ce sont les fameux 600 millions de francs des eaux pluviales. Il y a plusieurs bassins en cours mais, à notre point de vue, et je l'ai souvent dit à la Communauté Urbaine, il faut prendre le problème à la source, c'est-à-dire réduire les apports aux collecteurs.

Alors, comment peut-on faire ?

C'est connu des spécialistes, cela devrait être connu des élus de notre ville puisqu'on a adhéré à l'Association douaisienne, à l'association ADOPTA où ils mettent en place ce genre de technique, c'est-à-dire infiltrer les eaux pluviales qui tombent sur les surfaces imperméabilisées : toitures d'immeubles, terrasses vertes... -cela me rappelle mon plus jeune temps, les terrasses vertes, on les cherche désespérément...- voies d'accès privées, trottoirs et chaussées.

Or, je ne vois pas, dans les secteurs amont, à l'origine des inondations qui se produisent dans les cuvettes, ce type de préconisation, voire de prescription. Car la cause des inondations dues à un excès d'apport vient bien justement des secteurs amont et c'est dans ces secteurs qu'il faut prescrire, lors de constructions nouvelles ou d'extensions d'immeubles anciens, les mesures propres que je viens d'évoquer : tranchées drainantes, puits d'infiltration, enrobés poreux, y compris dans les domaines privés.

Cette manière de voir est pratiquée à Douai, dans la banlieue de Douai, elle est pratiquée à Lyon et à Bordeaux. Toute réduction d'apport d'eau au réseau est importante, qu'elle se situe à l'amont ou même à l'aval des quartiers inondés.

C'est donc une politique générale qui vise à favoriser et à prescrire l'infiltration des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire que je viens une nouvelle fois de rappeler.

.../...

Au passage, cette réduction d'apport d'eau pluviale limite le volume des eaux à traiter, autant de charges financières en moins, et voilà une bonne occasion de lutter contre l'augmentation du prix de l'eau car, qui peut nous garantir que les travaux prévus, les fameux 600 millions, pour régulariser les débits d'eau de pluie seront suffisants à terme ?

Après des années d'urbanisation qui ont imperméabilisé le territoire, nous avons dû engager des travaux dans l'urgence mais on ne voit pas encore apparaître dans le PLU les éléments d'une politique de prévention. Cela est regrettable et étonnant de la part d'une Majorité qui revendique une conversion au développement durable.

A de nombreuses reprises, j'ai exprimé cette option préventive auprès de la Communauté Urbaine de Lille, apparemment en vain. C'est pourquoi -vous comprenez mieux le sens de mon intervention préliminaire- je le fais ici plus fortement.

Ici, au Conseil Municipal de Lille, là où ont lieu les inondations, là où les impôts locaux sont déjà élevés et là où la diminution des charges futures doit être une ambition permanente.

Je change de sujet et j'en viens maintenant aux déplacements qui ont fait l'objet aussi de la délibération.

Mais au fond, dans mon esprit, les deux sont liés parce que, par une formule que je veux volontairement provocante, les Elus Verts de notre Majorité, qui donc, apparemment, n'ont pas eu d'influence suffisante pour prescrire les mesures que je souhaitais, que je viens d'évoquer, ne seraient-ils inspirés, ici à Lille, que par la volonté de -je cite- "rétrécir la circulation" ?

Bien sûr, je comprends que la gestion des eaux pluviales, je le vois d'ailleurs à l'instant même, c'est ennuyeux, je ne dirai pas besogneux mais enfin, un peu technique, mais maintenant on va parler de navettes, on va pouvoir -pardonnez-moi- s'étriper un petit peu et c'est tout de suite plus gai. Vous ne trouvez pas ?

Il est sûr que la gestion des eaux pluviales, à la parcelle, ce n'est pas très médiatique. En tout cas, c'est beaucoup moins médiatique que le dispositif qui vient d'être mis en place sous le joli nom de Citadine qui, à mes yeux et aux yeux de mes collègues, consiste plus une contrainte et un empêchement de circulation que l'offre d'un choix de ne pas utiliser sa voiture.

Nous étions tous d'accord avec votre plan de déplacements urbains, Madame, notamment dans la mesure où l'objectif de celui-ci consistait textuellement et originellement -je cite vos propres déclarations à l'époque et la délibération- « à sensibiliser, convaincre, faire participer, mobiliser, autant d'actions à déployer à l'avenir pour que ce projet collectif ne soit pas perçu ou vécu comme une contrainte mais bien comme une vraie opportunité par le plus grand nombre. »

Nous étions tous d'accord avec le système parking d'échange et de navette urbaine mais là, quelle surprise !

Car il y a loin, Madame, de la réalité à votre éditorial dans le dernier Lille Magazine dans lequel vous dites vouloir faire de Lille une ville plus agréable encore, c'est-à-dire une ville où l'on peut laisser sa voiture dans des parkings accessibles, confortables et sûrs.

Alors, parlons-en des parkings accessibles, confortables et sûrs.

Je n'arrête pas d'y passer, je ne dirai pas mes journées et mes soirées, surtout à Norexpo et au parking de la porte de Valenciennes.

.../...

Que faut-il penser -mais là, je vais apprendre des choses à mes collègues, j'en ai appris une à Eric QUIQUET ce matin en Communauté Urbaine- que faut-il penser de ces parkings actuels aussi peu avenants et attractifs où, dès l'entrée, Transpole ne manque pas de rappeler que sa responsabilité ne pourrait être engagée en cas de vol ou de dégradation aux véhicules ?

J'aurais espéré voir, automobiliste en arrivant pour mettre mon précieux véhicule qui m'a coûté si cher, des grands panneaux : « Ici, vous êtes en sécurité, dormez tranquille, partez dans la Citadine ». Non ! Transpole vous prévient tout de suite, il n'est pas responsable des dégâts qui se produiraient en cas de vol ou de dégradation !

Quel manque de psychologie envers les automobilistes qu'il faut plutôt séduire que contraindre !

C'est pour cela que tout à l'heure je m'expliquais sur la qualification des parkings antipathiques que n'avait pas compris mon collègue Eric QUIQUET. Antipathique, cela veut dire "contraire à l'empathie". L'empathie, c'est la capacité de se mettre à la place des autres.

Mettez-vous un peu à la place des automobilistes, chers collègues Verts.

Alors, que penser aussi de cette "demi-navette" ?

Oui, demi-navette. Dans le sens Champ de Mars – Norexpo, elle circule de façon fluide, évidemment, elle est dans un site propre à contresens. Mais pour revenir, pour aller dans le bon sens aussi, puisque c'est tout de même un bon sens de prendre les pendulaires de Norexpo pour les ramener dans le centre-ville, elle se piège elle-même dans une circulation qu'elle a d'ailleurs contribué à fabriquer elle-même, eh oui, les embarras de circulation.

Ce n'est pas du tout de cela dont nous rêvions.

Eric QUIQUET me disait : "Il faut donner un petit peu de temps au temps". C'est vrai, on va regarder, cela va peut-être se décanter mais, franchement, encore aujourd'hui, les Lillois, Madame, veulent être acteurs volontaires d'une modernisation de leur ville, pas otages d'une méthode qui veut - je cite- "briser les habitudes", pour mieux servir un discours teinté, je le regrette, d'idéologie selon laquelle -je cite- "la voiture ne va pas dans le sens de l'histoire".

Bref, j'en reviens aux eaux pluviales.

Madame le Maire - Cela fait 20 minutes ...

M. DECOCQ - Pour vous dire que les élus Verts ont là une bonne occasion de canaliser leur énergie. Je vais écouter les réponses sur les eaux pluviales et nous aviserons de notre vote qui, au pire, serait une abstention de précaution.

Madame le Maire - Dommage que vous n'ayez pas convaincu Monsieur DAUBRESSE qui a préparé son PLU à la Communauté Urbaine parce que, tous vos arguments, nous les lui avons soulevés. Et là, vraiment, je vous renvoie la balle. Mais je vois que vous comptez sur nous, y compris pour convaincre l'Opposition. On va essayer d'y arriver.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Seigneur, gardez-moi de mes amis ...

.../...

Concernant votre plan local d'urbanisme qui nous est soumis, malgré les avancées qu'a développées Monsieur CACHEUX tout à l'heure, j'ai plus le sentiment d'avoir dans les mains un diagnostic que véritablement un instrument de planification.

Et, sans faire le listing de toutes ces choses qui ne vont pas, je vais quand même en énumérer quelques-unes pour prendre un petit peu la dimension des nécessités d'aménagement de notre territoire et de la nécessité d'avoir une vision à long terme pour notre ville, mais pour la métropole, tout en ayant évidemment un souci de proximité que chacun ne doit pas perdre de vue.

En matière d'infrastructures et de déplacements, c'est un sujet qui a longtemps prêté à discussion, on a parlé de beaucoup de choses, de l'A 24, de Sevelnord, d'autoroute ferroviaire. On a vraiment le sentiment, au niveau de la métropole, de faire du sur-place, alors qu'un certain nombre d'infrastructures de première importance manquent à la ville, à commencer par le périphérique Nord de Lille, et la première des décisions qui a été prise a été de piétonniser l'avenue Léon Jouhaux et, du coup, d'organiser une véritable thrombose dans le quartier Vauban. J'avoue que j'ai du mal à cerner un petit peu les tenants et les aboutissants de ce genre de décision.

Concernant les déplacements, j'ai constaté, et je l'ai dit en Conseil de Communauté, la faiblesse des emplacements réservés et est-ce véritablement par le nantissement du stationnement que l'on préconise des solutions uniques pour développer les transports collectifs ?

Je crois que non. Il faut se donner les moyens en matière de développement des transports collectifs d'avoir une tarification adaptée, d'avoir une amélioration du service comme la régularité.

Deuxième type de remarques concernant l'évolution environnementale souhaitable.

Les inondations, Christian DECOCQ en a parlé, effectivement, il faut interdire les projets de construction dans ces zones, beaucoup plus que de se limiter à de simples luttes contre l'imperméabilisation des sols.

L'urbanisation, ce qui est fixé c'est 2/3 de constructions neuves dans les zones déjà urbanisées. Je réinsiste sur la nécessité de défendre, dans notre ville, dans notre métropole, les zones à haute qualité paysagère. Cette affirmation on ne peut la faire que par rapport à la volonté des Lillois qui manquent cruellement d'espaces verts. Cette priorité n'est pas suffisamment affirmée dans le plan local d'urbanisme.

Enfin, concernant les sols pollués, il faudrait prévoir l'inconstructibilité sur l'ensemble des sites, plutôt que des mesures beaucoup plus timides.

J'ai été un peu attristé de ne trouver que sur table l'avis du Conseil Communal de Concertation, mais il est finalement très éclairant pour ma démonstration puisque le principal problème de ce genre de document c'est justement qu'il manque de compréhension à l'égard de nos concitoyens. La communication technique que l'on a faite en aval, en amont, est tout à fait peu parlante pour les gens.

Qu'est-ce que c'est finalement ces centaines d'interpellations -je crois qu'il y en a eu 800 et quelques- pour un document qui concerne plus d'un million d'habitants ?

On peut véritablement parler de concertation en demi-teinte, car ce qui intéresse l'usager, c'est bien évidemment ce qui va arriver dans son quartier, ce n'est pas les zones, les ZUA, les ZPAUP, etc ... Il faut un gros effort pédagogique, avec des instruments tout à fait accessibles, sinon l'image technocratique va encore coller à ce plan local d'urbanisme.

.../...

Bref, vous l'avez compris, ce plan ne m'a pas plu –excusez ce mauvais jeu de mots-.

Mais, compte tenu de certaines améliorations et compte tenu aussi que j'ai un certain nombre de collègues comme Luc PECHARMAN qui est très sensible à des points positifs comme la voie intercommunale du Nord-Ouest, je m'abstiendrai sur ce document.

Madame le Maire - Merci.

Monsieur TOSTAIN.

M. TOSTAIN - Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, en écho à Alain CACHEUX -mais je répondrai évidemment à Monsieur DECOCQ et à Monsieur BERNARD-, j'interviendrai simplement pour vous dire notre satisfaction sur l'élaboration de ce dossier de Plan local d'urbanisme à laquelle effectivement le groupe des Verts a essayé de contribuer dès la phase de concertation préalable instaurée par la loi de solidarité et de renouvellement urbain.

Vous vous en doutez, malgré ce que dit Monsieur BERNARD, nous avons d'abord apporté une vigilance particulière sur le classement des zones d'espaces verts et sur les emprises de voirie, pour conforter notre politique de l'espace public lillois. Je m'inscris donc en faux contre les assertions de M. BERNARD.

En deuxième lieu, notre attention a porté sur un sujet plus aride mais qui est un des plus stratégiques du PLU et qu'a expliqué Alain CACHEUX. Il s'agit des normes de stationnement dans les constructions et, particulièrement, de la traduction de la desserte par les transports en commun dans ces normes.

Cette mesure réglementaire est d'ailleurs illustrée, à notre sens, par la mise en service de la navette Citadine et des parkings relais qui traduit clairement la priorité à la desserte des emplois par le transport collectif plutôt que par la voiture lorsque cela est possible.

Si le dispositif est perfectible, je retiens que Monsieur DECOCQ est d'accord avec ses objectifs, ce qui constitue un progrès indéniable par rapport à une position exprimée antérieurement par M. RICHIR.

Enfin, nous n'avons pas oublié le Petit Poucet des modes de transport, donc pas le moins malin, le vélo, en veillant également pour lui à avoir des surfaces de stationnement dédiées dans les immeubles.

S'agissant des normes d'infiltration, nous ne nous sommes peut-être pas rentrés suffisamment dans les détails mais, comme l'a dit Monsieur DECOCQ, et nous devons lui en savoir gré, il est temps pour notre commune, et c'est le sens de la consultation, de les vérifier pour ensuite faire un certain nombre de remarques au niveau de la Communauté Urbaine.

En conclusion, nous remercions notre collègue Alain CACHEUX, ainsi que Monsieur CIPRIANI, Directeur du service de l'Urbanisme et ses collaborateurs, de leur écoute attentive pour prendre en compte nos remarques et les relayer auprès de la Communauté Urbaine.

Madame le Maire - Merci.

Monsieur CACHEUX.

.../...

M. CACHEUX - Madame le Maire, par rapport aux remarques faites par mes collègues, je voudrais faire deux ou trois observations.

La première est relative à la lisibilité, à la compréhension du document, et il est vrai que le Conseil Communal de Concertation fait à ce niveau-là un certain nombre d'observations.

Monsieur DECOCQ le disait, c'est un document extrêmement lourd, extrêmement complexe, et il est très difficile de résumer un document qui est aussi un document technique, ayant valeur juridique, opposable aux tiers, il est très difficile de le résumer sans le caricaturer.

Je pense qu'à ce niveau-là des efforts ont déjà été réalisés par la Communauté Urbaine et je ne manquerai pas de souligner, auprès de notre collègue DAUBRESSE, qui a la responsabilité de l'élaboration du plan local d'urbanisme, le souhait très fort qui est le nôtre qu'un effort exceptionnel de communication soit réalisé par la Communauté, en particulier à l'occasion de l'étape suivante dans l'élaboration du document c'est-à-dire l'enquête publique qui sera faite auprès de tous les habitants de la communauté.

Je veux préciser tout de suite que le plan local d'urbanisme n'a pas vocation à tout régler. Contrairement à ce que j'ai entendu dans le débat, il n'est pas un instrument de planification, il y a d'autres documents pour cela. C'est la traduction réglementaire et donc ayant valeur juridique et opposable aux tiers, d'autant plus important qu'un arrêt faisant jurisprudence vient de rappeler que le document de présentation n'avait pas lui valeur opposable aux tiers, donc, c'est un document qui essaie de traduire, dans des règles juridiques, tout un certain nombre d'orientations.

S'agissant de l'imperméabilisation des sols, un thème qui est à la fois important et sur lequel il est souvent intervenu, notre collègue DECOCQ a raison de rappeler ces préoccupations. Dans l'annexe sanitaire, que je n'ai évidemment pas eu le temps d'évoquer dans le peu de temps qui m'était laissé, il y a tout un certain nombre d'avancées réelles en matière d'imperméabilisation des sols. Nous-mêmes d'ailleurs, dans ce que j'ai évoqué, lorsque nous restreignons, au-delà de la zone intra muros, l'emprise au sol d'un certain nombre de bâtiments, nous élargissons donc ce qui n'est pas constructible, nous contribuons de ce point de vue à un certain nombre d'avancées.

Mais Monsieur DECOCQ a tout dit lui-même, au-delà des travaux très importants menés par la Communauté Urbaine, c'est surtout en amont qu'il faut essayer de convaincre un certain nombre de collègues de réduire la constructibilité des terrains.

Madame le Maire, je me fais fort, avec votre appui, de transmettre à Monsieur DAUBRESSE la préoccupation qui est exprimée par notre collègue, de façon à ce que Marc-Philippe DAUBRESSE arrive à convaincre tout un certain nombre d'élus, dont d'ailleurs beaucoup lui sont proches, de faire des avancées très significatives à ce niveau-là.

M. DECOCQ - Haubourdin et Mons ...

M. CACHEUX - Cela va bien plus loin que Mons, Monsieur DECOCQ, vous connaissez trop bien le dossier pour savoir qu'il y a un certain nombre de communes, autres que Mons-en-Baroeul, pour ce qui concerne Fives.

Dernier point pour lequel je voudrais de nouveau insister, après l'avoir déjà dit, à propos des déplacements et donc des navettes.

D'abord, je fais le constat que les aménagements actuels ont pu être réalisés dans le cadre de l'ancien POS et que donc le POS ne règle pas tous ces problèmes. Je le dis d'autant plus

.../...

volontiers que les collègues Verts, qui ont beaucoup travaillé à l'élaboration de ce document, avaient le souhait que, par exemple, le tram-train soit traduit concrètement au niveau des documents, sauf que je vois mal la possibilité de mettre des emplacements réservés sur des terrains publics, voire même sur de la voirie qui appartient au domaine public.

Pour autant, je pense qu'à travers ce document nous avons réalisé un certain nombre d'avancées, le document n'est pas parfait, mais je pense que tel quel, avec à la fois les oublis et les corrections que nous proposons, nous pouvons, Mme le Maire, émettre un avis favorable.

Madame le Maire - Merci, Monsieur CACHEUX.

Monsieur SANTRE.

M. SANTRÉ - Madame le Maire, chers collègues, deux mots en réponse aux propos de notre collègue Christian DECOCQ.

Citation pour citation, j'avais cru comprendre que notre collègue critiquait l'état du parking de la Porte de Valenciennes. Je pense qu'il l'a critiqué avant d'aller le voir et que par rapport à la baraque de chantier qu'il a dénoncée, le parking déplorable, il a dû se rendre à l'évidence, donc, maintenant il cherche d'autres arguments.

Avant le démarrage, vous aviez critiqué l'état du parking de la Porte de Valenciennes qui a été requalifié dans d'excellentes conditions par les services communautaires. Maintenant, vous y êtes allé, vous vous êtes rendu à l'évidence, le parking de la Porte de Valenciennes a bien été réaménagé. Premier point.

M. DECOCQ - Il n'est pas clos !

M. SANTRÉ - Deuxième point quant à la responsabilité de l'exploitant. Il m'arrive d'aller dans des hôtels, de voir la mention : "L'hôtelier n'est pas responsable des objets dérobés dans la chambre". Cela n'empêche pas les hôtels d'être accueillants et agréables. Je pense que c'est une mention de responsabilité que l'on retrouve dans tous les parkings de France et de Navarre, quel qu'en soit l'exploitant.

Quant à la mise en place d'un couloir dans le sens de circulation sur le Boulevard de la Liberté, effectivement, il ne nous paraissait pas opportun de supprimer d'emblée deux voies de circulation sur le Boulevard de la Liberté, mais je note avec intérêt que vous y êtes favorable.

M. DECOCQ - Allez jusqu'au bout de votre logique !

M. SANTRÉ - Sur un plan strictement technique et paradoxalement il est plus facile de réaliser un couloir et de le faire respecter à contresens que dans le sens de la circulation. Faire un couloir et le faire respecter dans le sens de la circulation nous aurait obligé à mettre un séparateur et donc à neutraliser l'ensemble du stationnement sur l'une des rives du Boulevard de la Liberté. Je note avec satisfaction que vous y êtes également favorable. Merci Monsieur DECOCQ.

(applaudissements)

Madame le Maire - Très bonne réponse, Monsieur SANTRÉ, on peut vous applaudir.

Monsieur QUIQUET.

.../...

M. QUIQUET - Madame le Maire, chers collègues, Christian DECOCQ réalise ici ce soir devant nous une figure de style bien comprise de l'opposant qui consiste toujours à dire que l'idée est bonne mais que l'application est contestable.

Alors, effectivement, il faut laisser du temps au temps comme je l'ai dit ce matin.

Je peux déjà vous indiquer que, lundi, premier jour de circulation de la Citadine, 300 personnes ont été transportées par cette Citadine et ils étaient déjà 1 050 ce samedi. Cette Citadine va prendre sa vitesse de croisière.

Vous parliez des parkings. En général, un parking n'est pas un lieu bucolique en soi. Par contre, les usagers des parkings doivent, et c'est ce que nous leur garantissons, avoir un véhicule qui soit gardienné, nous le faisons.

La pose d'un enrobé, cela a été évoqué par Marc SANTRÉ, et ensuite de l'éclairage public.

D'ici le mois d'avril 2004, ces usagers des parkings, ce sera vrai également pour ceux de la Porte d'Arras, de la Porte des Postes, du CHR Calmette, auront à leur disposition un certain nombre de services qui pourront même aller jusqu'à des petites réparations de leur automobile.

Nous allons donc gagner en qualité et en qualité de service.

Effectivement, nous préférons poser les actes les uns après les autres et engager un certain nombre d'irréversibilités dans les politiques de déplacement parce que cela correspond aussi à une attente sociale forte.

Vous avez finalement regretté qu'il n'y ait pas un double couloir bus sur le Boulevard de la Liberté. Notre principe est d'agir progressivement et nous sommes, dans ce sens, de bons réformistes, parfois radicaux, mais souvent raisonnables.

Dernier point. Nous ne nous désintéressons pas de la question des inondations. Simplement, pour vous répondre sur un point, Alain CACHEUX l'a rappelé tout à l'heure, nous avons voté, le 1er février 2002, un schéma de développement des espaces verts. Je pense qu'à la fin de ce mandat, la réalisation, quand on additionne Jean-Baptiste Lebas et la rénovation complète du Champ de Mars avec son intégration paysagère, ce sont à peu près 13 à 15 hectares d'espaces verts publics en plus dans la ville. Je pense que c'est de nature à répondre à la fois à une demande sociale en matière d'espaces verts et puis cela permet également de répondre au problème des inondations que vous évoquez.

Voilà, Madame le Maire, les précisions que je voulais apporter.

Madame le Maire - Merci Monsieur QUIQUET.

Effectivement, j'ai parfois l'impression que Christian DECOCQ aurait préféré, comme il le dit en parlant des Verts, que les Verts prennent une position, et donc la Majorité, totalement contraire à la voiture. Et c'est parce que nous prenons une position où nous disons que chacun doit avoir sa place, parce que nous mettons, comme vient de le dire Eric QUIQUET, les actes les uns après les autres, que vous êtes vraiment gêné. Il est vrai que nous sommes raisonnables. La raison aujourd'hui impose de dire à une ville qui se développe que, effectivement, tout le monde ne peut pas faire tout ce qu'il a à faire dans sa journée avec sa voiture ou qu'il ne peut pas obligatoirement garer sa voiture devant le lieu où il travaille et qu'il faut trouver d'autres solutions.

.../...

Alors, c'est ce que nous essayons de faire, pas à pas, justement parce que l'on ne veut pas brusquer les Lillois et peut-être, sur certaines décisions que nous prendrons, nous nous rendrons compte que nous nous sommes trompés et nous reviendrons en arrière, il faut aussi savoir le faire.

En ce qui concerne la Citadine, vous êtes vraiment pessimiste. Elle vient seulement d'être mise en place, j'ai vu le Président de Transpole, il pense déjà à doubler la fréquence et le nombre de bus parce qu'il trouve que cela a monté extrêmement vite et de manière tout à fait inattendue, en tout cas, pour ce qui le concernait.

Ce qui veut dire que demain, lorsque les parkings auront été tous réaménagés, sécurisés effectivement, et qu'on pourra y laisser sa voiture, prendre la Citadine, ne pas s'inquiéter le matin pour savoir où on va se garer, savoir qu'on aura ce bus qui permettra d'arriver à deux ou trois minutes de l'endroit où vous travaillez, c'est peut-être aussi une autre façon de vivre dans la ville.

Notre ville n'est plus, heureusement, la ville d'il y a quinze ans. C'est parce qu'elle se développe qu'il y a de plus en plus de gens qui veulent y rentrer. Il faut trouver des solutions, faire contourner la ville par ceux qui ne font que la traverser, faire garer ceux qui arrivent le matin et qui repartent le soir autour du centre-ville, et permettre justement à ceux qui veulent y rentrer pour y faire quelque chose de précis, aller au restaurant, faire des courses, déposer un enfant, aller faire des papiers administratifs, de pouvoir le faire et de pouvoir s'y garer.

Cela, c'est la réalité.

C'est parce que nous faisons en sorte que le transport collectif augmente, que la place du vélo puisse augmenter, que la place de la voiture soit celle qu'elle doit être, ni plus, ni moins, qu'on a l'impression que cela vous gêne. Vous préféreriez que l'on soit des malades contre la voiture à tout prix ou je ne sais quoi. Ce n'est pas notre politique. Je comprends que cela vous dérange, mais la Citadine aujourd'hui, est appréciée des Lillois, comme je l'ai constaté tout le week-end, puisqu'elle était pleine en permanence. Il faut croire qu'ils trouvent que ce n'est pas si mal que cela.

M. DECOCQ - Pas dimanche ...

Madame le Maire - Non, pas dimanche, samedi.

M. DECOCQ - Je n'ai pas compris. Pourquoi dites-vous « Demain, les parkings seront sécurisés » ? Pourquoi demain ? C'est aujourd'hui qu'ils doivent être sécurisés.

Madame le Maire - Ils le sont déjà. Tous les parkings de la ville sont sécurisés, comme vient de le dire Eric QUIQUET. Il y en a un aujourd'hui, celui de la Porte de Valenciennes, qui reste ouvert sur une partie pour une raison simple : on veut éviter aux hommes et aux femmes qui veulent prendre le métro d'avoir à faire tout le tour. Nous examinons cette question. Mais du côté du boulevard périphérique, à l'arrière, ce parking est totalement fermé, celui de Norexpo est entièrement fermé. Je veux bien aller avec vous sur place -j'y suis allée avec Eric QUIQUET- à vélo même, même en tandem, si vous voulez, mon cher Christian, comme ça, nous verrons ensemble la réalité des choses. Vous le voyez, je fais des propositions qui restent honnêtes ...

Je mets la délibération 765 sur le Plan local d'urbanisme au vote.

Qui vote pour : les membres de la Majorité Municipale

Qui vote contre : néant

.../...

Qui s'abstient : les Groupes Union pour Lille et Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur LESERRE souhaite intervenir sur la délibération 756.

M. LESERRE - Il s'agit de l'opération "Lille ville claire" qui est en fait une campagne pour le ravalement des façades dans le calendrier 2002-2005 et dans laquelle la ville applique une disposition du code de l'urbanisme.

Il serait complètement idiot de vouloir s'opposer à la volonté d'embellir toujours un peu plus les quartiers de notre ville, mais la lettre reçue par les Lilloises et les Lillois dans les quartiers de Saint-Maurice-Pellevoisin, Bois-Blancs, Faubourg de Béthune et Lille-Sud, a créé diverses réactions allant de la surprise jusqu'à l'inquiétude.

Alors, je voudrais simplement profiter de la tribune qu'est le Conseil Municipal et la présence de la presse pour que Monsieur CACHEUX puisse être plus clair encore pour renseigner les Lilloises et les Lillois sur celles et ceux qui sont réellement concernés.

Etre plus clair encore pour ce qui est d'accompagner les Lilloises et les Lillois dans des démarches qui sont parfois lourdes et complexes puisqu'on leur donne, dans cette lettre, toute une liste de ce qu'il faut et de ce qu'il ne faut pas faire et cela peut parfois rendre la compréhension difficile.

Etre plus clair également pour ce qui est d'aider les Lillois, parce que la Ville donne, et c'est très bien, une subvention d'un peu plus de 9 €/m² dans le cadre de 20% de la facture H.T., mais peut-être faut-il aller plus loin pour celles et ceux qui ont des difficultés. En effet, j'ai vu plusieurs de ces personnes et je crois que mes collègues ont été interpellés également par des habitants qui viennent de refaire, qui leurs fenêtres, qui leur plomberie -il y a toujours à faire dans une maison- et qui ont vécu la date du 31 décembre 2005 comme un côté un petit peu comminatoire.

Enfin et surtout, être un peu plus clair pour ce qui est justement de rassurer les Lillois sur les sanctions, puisque certains me disaient : quelles sont les sanctions si on ne peut pas refaire à temps cette façade ?

Je crois que ces demandes sont légitimes : accompagner, renseigner, rassurer...

Merci à Monsieur CACHEUX. Je sais qu'il va répondre complètement à cette question et apporter ces renseignements complémentaires.
Merci.

Madame le Maire - Avant de donner la parole à Monsieur CACHEUX, Monsieur LESERRE, je pense qu'il faut faire attention à ne pas devenir trop démagogues.

Nous voulons embellir notre ville, nous prenons, comme dans toutes les villes de France, des arrêtés pour les ravalements. Nous n'avons jamais, dans notre ville, lorsqu'une personne avait des difficultés, pris des sanctions contre cette personne. Et nous accompagnons, ce que très peu de villes font, par des soutiens financiers et même par des conseils sur les couleurs.

Alors, ce n'est pas parce qu'une ou deux personnes "rouspètent" qu'on doit à chaque fois avoir une déclaration au Conseil Municipal !

.../...

Nous sommes là pour améliorer notre ville. A chaque fois qu'il y a eu une difficulté sur des rénovations et des réaménagements de façade parce qu'une famille avait des problèmes financiers, vous ne trouverez pas un cas où nous avons ennuyé à cette famille !

Au contraire, nous mettons en place des aides qui sont tout à fait exemplaires, des aides qualitatives avec des conseils et des aides quantitatives, financières, ce que peu de villes en France font.

Alors deux ans et demi pour faire un ravalement lorsqu'il n'a pas été fait, avec des conseils et de l'aide financière, sachant qu'on accompagne toujours et qu'on est souple avec ceux qui ont des difficultés, franchement, ne soulevons pas de problèmes là où il n'y en a pas et continuons à faire en sorte que notre ville s'embellisse. Je vous le dis vraiment comme je le pense.

Monsieur CACHEUX.

M. CACHEUX - Madame le Maire, je pense que vous avez dit l'essentiel. Il y a, de par le code de l'urbanisme, une obligation de ravalement tous les dix ans pour les propriétaires. Nous avons souhaité, et je pense que c'est un souhait unanime du Conseil Municipal, améliorer la qualité de notre ville et c'est pourquoi nous avons lancé cette politique "Lille ville claire".

J'ai relu ce courrier juste avant le Conseil Municipal puisque Monsieur LESERRE avait bien voulu m'alerter sur ce courrier dont la tonalité est évidemment incitative puisque nous incitons tous les propriétaires lillois concernés par les arrêtés de ravalement à faire ce ravalement qui améliore leur patrimoine et donc quelque part sa valeur, mais qui aussi participe à l'amélioration de l'espace public puisque ce sont les façades que l'on voit.

Madame le Maire a eu raison de rappeler que nous avons accompagné cette politique d'un certain nombre d'incitations, que ce soit sur le plan financier ou sur le plan d'un apport, notamment à travers le travail de nos architectes, le travail de conseil qui est réalisé auprès de tout concitoyen qui en exprime le souhait.

Donc, le texte se veut incitatif, mais il n'est ni menaçant, ni comminatoire, même si quelques-uns ont pu le prendre ainsi.

Ce qui est vrai, et je le confirme à nouveau, c'est qu'à chaque fois que nous avons été saisis d'une demande visant à différer la réalisation des travaux, notamment pour des raisons sociales, nous avons accédé à cette demande, comme ceci est légitime.

Mais chacun reconnaît qu'aujourd'hui la ville s'améliore. Cela est dû à de nombreuses raisons, en particulier à l'effort réalisé, notamment récemment sur un certain nombre d'espaces publics, mais les façades des immeubles participent de cet espace public également, et je pense qu'il est bien qu'une amélioration très significative ait été apportée ces dernières années.

J'ai le souvenir, il y a trois ou quatre ans, où, prenant le boulevard de la Liberté, c'étaient plus de trente chantiers de ravalement de façades qui étaient mis en œuvre sur la totalité du boulevard. Et aujourd'hui, même s'il y a encore des améliorations à apporter au bâti, ce boulevard a infiniment meilleure allure qu'il y a cinq ou dix ans.

Voilà, Madame le Maire, ce que je voulais préciser à la suite de l'interpellation de Monsieur LESERRE.

Madame le Maire - Nous mettons au vote la délibération 756.

.../...

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil municipal

Adopté.

Unanimité.

Merci beaucoup.

03/766 - ZAC du premier secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle - Avis sur le dossier de réalisation et sur le programme des équipements publics de la ZAC - Approbation des équipements publics à la charge des communes de Lille et Lomme.

03/696 - Projets Lille 2004 à Lille-Sud - Aménagement du parc des nouveaux sports et du site des Barnums. à Lille-Sud et Moulins - Avenant n°4 à la convention de mandat avec SORELI.

Adoptés.

ACTION FONCIERE

03/767 - Droit de Prémption Urbain - Immeuble sis à Lille, 17 bis, rue Baudin - Achat par la Ville à Lille Métropole Communauté Urbaine.

Adopté.

Monsieur BERNARD, vous souhaitez intervenir sur les délibérations 719 et 720 de Monsieur ROMAN. Et c'est Monsieur KANNER qui répondra sur le Crédit Municipal.

Chemise n°8

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au Maire

FINANCES

03/719 - Caisse de Crédit Municipal de Lille - Compte financier 2002 - Information.

03/720 - Caisse de Crédit Municipal de Lille - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière - Exercice 2002 - Information.

Adoptés.

M. BERNARD - Oui, Madame le Maire, je voulais faire une intervention sur le Crédit Municipal parce que j'ai un petit peu le sentiment, à la lecture des documents qui nous sont transmis, que l'on prend un petit peu le Conseil Municipal pour une chambre d'enregistrement. Ces documents ne sont pas satisfaisants et font apparaître en tout cas un certain nombre de problèmes qui sont parfois anciens.

Le Crédit Municipal a lancé une politique d'expansion bancaire -ce n'est d'ailleurs pas le seul- qui ne lui a pas toujours été profitable, on en a aujourd'hui la démonstration. Il n'a pas toujours eu de vision stratégique et cette stratégie que d'aucuns qualifient ou ont qualifié d'ambitieuse, on peut aujourd'hui raisonnablement la qualifier de risquée.

.../...

Je lis ainsi dans les documents qui nous sont donnés que deux agences ferment, à Beauvais et à Amiens, et l'on découvre que ces agences sont fort éloignées de Lille. C'est fort dommage de s'en rendre compte aussi tard.

La responsabilité, c'est surtout le fait que cette politique d'acquisition ne correspondait à aucun projet de développement du Crédit Municipal et on a là un bon exemple d'opération de spéculation ratée.

Concernant le fléchissement des prêts sur gages, tels qu'ils sont mentionnés dans le document, dois-je rappeler que c'est la raison d'être d'un Crédit Municipal que de prêter sur gages et je crois que le Crédit Municipal de Lille, même s'il n'est pas le seul, a perdu quelque peu cette dimension sociale qu'il avait à l'origine. Je serais curieux de savoir, aujourd'hui, combien de prêts sur gages il existe sur l'encours total.

Autre remarque, c'est la tentation que l'on a d'utiliser le service public, dont le Crédit Municipal a le monopole, pour financer un certain nombre d'activités concurrentielles, et je regrette toujours, même si nous n'avons pas les données chiffrées, que les prêts soient en direction de publics privilégiés et relativement concentrés.

Dernière remarque sur la politique de recrutement. On a eu à une époque des recrutements concernant des fonctionnaires territoriaux sous-qualifiés, on a eu des recrutements de contractuels surpayés, je ne suis pas sûr que cette politique de renchérissement en matière de frais de personnels soit d'actualité compte tenu du fait que le produit net bancaire est relativement peu dynamique. Je conclurai en souhaitant qu'à l'avenir nous puissions avoir des documents plus complets, plus lisibles, pour que notre Conseil Municipal puisse se prononcer en connaissance de cause.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Les documents sont complets, mais il est vrai qu'ils sont peu lisibles. Il faudrait que la prochaine fois on ait une petite note devant pour présenter, depuis l'année précédente, les principaux éléments de résultat et les changements stratégiques ou conjoncturels qui ont été pris.

Monsieur KANNER.

M. KANNER - Oui, Madame le Maire, mes chers collègues, ce dont je viens de m'apercevoir, c'est que M. BERNARD ne sait pas lire, ce qui est toujours intéressant quand il y a des documents de ce genre et je vais essayer de lui donner des réponses précises aux questions qu'il pose.

Tout d'abord, sur la remarque liminaire de Madame le Maire concernant les documents. Ces documents sont des documents comptables, effectivement, ce sont les textes qui nous amènent à les présenter en l'état, mais nous pouvons bien sûr les compléter par des documents plus lisibles. Je tiens à préciser, Mme le Maire, que bien évidemment les administrateurs -il y en a de nombreux dans cette salle du Conseil Municipal qui siègent au Crédit Municipal- obtiennent des documents peut-être plus malléables sur le plan de la compréhension. Nous les joindrons donc l'année prochaine. Simplement, c'est la première fois historiquement qu'une remarque est faite sur ces bilans qui sont présentés de la même manière depuis tant d'années. Moralité, il ne faut jamais garder une habitude telle que celle-là sans la remettre en cause et nous le ferons avec plaisir.

Sur les questions de fond de Monsieur BERNARD, ce qui est quand même nettement plus intéressant au regard de notre débat.

.../...

Tout d'abord, Monsieur BERNARD, concernant les agences de Beauvais et d'Amiens, ce ne sont pas les agences de Créatis, qui est la filiale bancaire du Crédit Municipal de Lille, qui sont visées, mais les activités de prêts sur gages. Je tiens à vous le préciser. Donc, il y a toujours des agences de la filiale du Crédit Municipal, à savoir Créatis, avec laquelle nous avons une participation avec nos partenaires de Dexia, qui sont toujours ouvertes tant à Amiens qu'à Beauvais, je vous rassure, y compris d'ailleurs pour les populations du secteur du Nord de Paris.

Deuxièmement, l'activité de prêts sur gages ne diminue pas. Nous voyons aujourd'hui une montée en charge des prêts sur gages. Nous atteignons à peu près 19.000 prêts sur gages pour 2003. Les chiffres de 2002 vous montrent qu'il y a 17.237 prêts en cours et vous verrez qu'en 2003 il y a une augmentation de cette activité sociale qui, d'ailleurs, est extrêmement liée à l'activité de casse sociale que nous connaissons aujourd'hui et qui fait que, malheureusement, beaucoup de nos concitoyens, dans le Nord de la France, sont obligés de revenir « au clou » -si vous me permettez l'expression historique- pour pouvoir se faire aider et obtenir un prêt dans des conditions tout à fait particulières. L'activité concurrentielle du Crédit Municipal, que vous semblez évoquer, concerne des prêts dits "très sociaux". Il s'agit là d'accueillir des citoyens qui sont aujourd'hui au bord des procédures de surendettement et pour lesquels nous offrons des prêts dits de restructuration. Ces prêts sont donnés à hauteur de 4 ou 4,5%. Très concrètement, cela signifie que nous ne gagnons pas d'argent en la matière et cela correspond parfaitement à l'objectif social du Crédit Municipal. Donc, cette dimension sociale est parfaitement respectée.

C'est vrai que nous avons souhaité, il y a quatre ans, dissocier l'activité commerciale du Crédit Municipal qui existait sous forme de prêt bancaire classique en créant une filiale qui s'appelle Créatis.

Aujourd'hui cette filiale, et vous en aurez bientôt les résultats au travers de remontées potentielles de dividendes vers le Crédit Municipal et ensuite vers la Ville de Lille, cette filiale dégage des excédents qui sont connus des administrateurs de Créatis, dont certains membres du Conseil Municipal, ce qui montre que notre activité redevient bénéficiaire sur l'activité filialisée du Crédit Municipal.

L'activité sociale du Crédit Municipal n'a pas à être bénéficiaire, elle a à tendre vers l'équilibre, notre objectif étant tout simplement de permettre d'offrir un service social de qualité, dans des conditions les moins onéreuses possibles pour celles et ceux qui font appel à nous.

Enfin, une dernière remarque sur l'importance du personnel. Si vous voyez bien les chiffres, Monsieur BERNARD, vous remarquerez que nous avons pour notre équipe 11,5 équivalents temps plein, dont deux personnes en longue maladie. En terme d'inflation sur le nombre de personnes, je ne trouve pas que cela corresponde totalement aux propos que vous avez tenus.

En tout cas, je puis vous dire que le Crédit Municipal est la plus vieille entreprise de Lille, elle a plus de quatre siècles d'existence et à aucun moment il n'a été dans notre intention de remettre en cause sa vocation sociale. Nous sommes là pour y veiller et la vraie question aujourd'hui, c'est la concurrence qui risque d'arriver de l'extérieur et notamment par l'ouverture des marchés à ce type d'activité. Voilà le vrai danger qui se pose à nous dans les mois et années à venir.

Madame le Maire - Merci, Monsieur KANNER.

Nous n'allons pas voter puisque ces documents sont transmis pour information.

Le Conseil Municipal prend acte.

.../...

03/721 - Fondation Masurel - Compte financier 2002 - Information.

Le Conseil Municipal prend acte.

03/722 - Divers produits communaux - Admissions en non-valeur.

03/723 - Fonds de Renouveau Urbain - Avances sur subventions d'investissement - Préfinancement proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

03/724 - Collège Verlaine - Organisation d'un séjour linguistique et culturel à Rome en Italie en octobre 2003 - Subvention exceptionnelle.

03/725 - Hôpital de Jour M.G.E.N. - Organisation du 31ème Colloque des Hôpitaux de Jour Psychiatriques à Lille les 3 et 4 octobre 2003 à Lille -Subvention exceptionnelle.

03/726 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 2003 - Décision Modificative n°3.

03/727 - Exercice 2003 - Transferts de crédits.

03/728 - Vol dans les horodateurs - Stationnement payant - Demande de remise gracieuse.

03/729 - Vol au Musée des Beaux-Arts le 3 mai 2002 - Demande de remise gracieuse.

Adoptés.

ASSURANCES

03/730 - Sinistre vandalisme du 25 janvier 2002 - Centre Euralille - Ascenseur - Paiement de la franchise.

03/731 - Ecole Ampère Boulevard Montebello - Incendie du 7 août 2002 - Indemnité d'assurances.

Adoptés.

DECENTRALISATION

03/732 - Crédits décentralisés - Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.

03/733 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adoptés.

Je passe la parole à Dominique PLANCKE qui va nous faire le bilan des Journées du Patrimoine.

Chemise n°21

Rapporteur : Monsieur PLANCKE,
Conseiller municipal délégué

PATRIMOINE

03/848 - Association ARPAC - Adhésion - Demande d'autorisation.

.../...

03/849 - Porte de Paris - Restauration extérieure - Avenant.

Adoptés.

Madame le Maire, mes chers collègues, je souhaite revenir quelques instants sur les Journées du Patrimoine qui se sont déroulées les 20 et 21 septembre et qui sont toujours un moment important de mise en valeur et de découverte collective de notre patrimoine commun.

La ville de Lille avec, pour la première fois, et c'est important de le signaler, la participation active des deux communes associées de Lomme et d'Hellemmes, a encore offert cette année un programme d'une très grande richesse, sans doute l'un des plus intéressants des grandes villes de France, hors Paris, c'est du moins l'avis du Ministère de la Culture.

Le quartier phare cette année était Vauban-Esquermes cette année, après Lille-Sud et Moulins l'année dernière. Sur les 10 quartiers de Lille, 35 à 40.000 personnes ont participé. Si l'on y ajoute les manifestations des communes associées, ce sont près de 50.000 personnes qui, pendant ces deux jours, auront visité un monument, un atelier, un chantier ou un Musée, participé à une visite guidée ou assisté à l'un des nombreux concerts.

Ce succès est un succès collectif. La Ville y joue certes un rôle essentiel d'animation et de coordination, mais les Journées du Patrimoine, ce sont d'abord l'œuvre de dizaines de Lilloises et de Lillois passionnés, réunis au sein des groupes mémoire ou au sein d'associations dans chacun des quartiers.

C'est aussi le travail d'artistes et d'artisans, eux aussi passionnés par leur art, leur ville et ses habitants.

Pour citer seulement quelques exemples, l'exposition sur l'immigration algérienne aux Bois-Blancs, celle sur l'explosion des Dix-huit Ponts à la Médiathèque de Moulins, les textes lus avec un pianiste à la salle des Fêtes de Fives, les textes lus au cimetière du Sud et surtout le circuit Tours et Détours avec 400 personnes déambulant dans la nuit noire, avec l'école de Musique Gilles DEFACQUE, Arnaud VANLACKER, Jeanine ESCANDE et Guy ORIOL, à la limite de Lille et de Lomme, sur le quartier qui va devenir Euracité dont nous avons parlé tout à l'heure, ces événements resteront dans les mémoires de ceux qui ont eu la chance de les découvrir.

Ces exemples prouvent aussi que le patrimoine à Lille se ne résume pas au centre ou au Vieux-Lille, ni aux monuments, mais que c'est aussi l'histoire des hommes et des femmes qui ont fait et qui continuent à faire notre ville.

Je souhaite donc remercier officiellement ce soir, en votre nom, tous les militants associatifs, les conseillers de quartiers et leurs présidents, et les agents de la Ville qui se sont mobilisés pour permettre le succès de ces Journées du Patrimoine.

Un mot aussi, Madame le Maire, si vous me le permettez, à l'occasion de la délibération 849.

Comme chacun peut s'en rendre compte en se déplaçant dans la ville, les chantiers de restauration des monuments historiques pour 2004 avancent rapidement avec, comme pour chaque chantier, leurs bonnes et leurs mauvaises surprises.

.../...

La Porte de Gand est terminée, la Porte de Paris s'achève, le Palais Rihour aussi. Nous étions ce midi, Patrick KANNER et moi, avec Bernard DEROSIER et une vingtaine de Conseillers généraux sur le chantier de la Porte de Roubaix où chacun a pu se rendre compte de ce que ces chantiers vont apporter à l'image de notre département et de notre ville.

Notre objectif bien sûr, c'est aujourd'hui le 6 décembre et l'ouverture de Lille 2004. Deux monuments font actuellement l'objet d'une sorte de course contre la montre, l'Hospice Comtesse et l'ancienne église Sainte-Marie-Madeleine où des expositions doivent être présentées dès le 6 décembre.

Mais j'ai aujourd'hui bon espoir que grâce à l'engagement de tous, architectes, services de la Ville et entreprises, le pari un peu fou, quand on voit aujourd'hui les chantiers, sera tenu. Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Madame DEMESSINE.

Chemise n°10

Rapporteur : Madame DEMESSINE,
Adjointe au Maire

SPORT

03/745 - Propositions de dénominations d'équipements sportifs dans le quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin.

03/746 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles d'organisation de manifestations.

03/747 - Opérations "1000 défis pour ma planète" et "Semaine de pleine nature" - Admission en recettes des subventions de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports.

03/748 - Association "Jeunesse Sportive Lille Wazemmes" - Versement de subventions - Convention,

03/749 - Associations de majorettes et de twirling - Année 2003 - Attribution de subventions de fonctionnement.

03/750 - Diverses associations sportives - Versement de subventions - Avenants aux conventions.

03/751 - Servitude de passage, avenue Duray - Convention.

03/752 - Mise à disposition des terrains et constructions par la Ville au profit du Syndicat - Intercommunal Lille-La Madeleine (SILILAM) - Passation d'une convention.

03/753 - Parc des Nouveaux Sports (Phase n° 2) - Extension du Club House et acquisition des équipements intérieurs.

03/754 - Centres Municipaux d'Initiation Sportive - Mercredis sportifs - Stages sportifs - Cotisations - Année 2003.

Adoptés.

.../...

Merci, Madame le Maire.

Je souhaite profiter de la présentation de la délibération 753 pour vous donner quelques informations sur notre rentrée sportive 2003-2004.

Une ville plus proche de ses concitoyens, plus accueillante, plus chaleureuse, c'est l'objectif de l'important programme d'équipements de proximité que nous nous sommes fixé dans le mandat. C'est bien en le disant, c'est mieux en le faisant. Nous sommes à quelques mois de la mi-mandat et cette rentrée permet d'ores et déjà de prendre la mesure de ce que de nouveaux équipements sportifs de qualité peuvent apporter à la modernisation et à l'embellissement de nos quartiers.

Après l'ouverture au public de notre nouvelle salle des sports du quartier de Saint-Maurice qui est, je dois vous le dire, un petit chef-d'œuvre architectural à découvrir, dont je vous conseille d'ailleurs la découverte parce qu'elle symbolise bien cette nouvelle génération d'équipements sportifs de la ville, je voudrais vous parler d'abord du complexe Youri Gagarine aux Bois-Blancs qui est aujourd'hui en phase d'achèvement.

Après que le nouveau club-house ait été ouvert en fin de saison dernière permettant aujourd'hui un accueil de qualité et une vraie convivialité pour les sportifs du RCBB football, c'est la création d'un terrain synthétique qui, j'en suis sûre, sera le véritable outil de travail tant attendu par le club et qui permettra surtout le développement vers les jeunes, ce terrain synthétique étant la condition nécessaire.

Outre ce nouveau terrain synthétique, ont été aménagés sur ce site, un nouvel éclairage, le traitement complet des enrobés et un véritable parking qui, j'en suis sûre, verra bientôt la visite de notre collègue Monsieur DECOCQ.

Ce site sportif comprend maintenant une salle de sports, une salle de musculation, un pas de tir à l'arc, un terrain de football en herbe, un autre en synthétique et deux club-houses.

En rassemblant les trois principes, la fonctionnalité indispensable, la qualité des équipements et la convivialité qui s'ensuit, ce site sportif des Bois-Blancs constitue aujourd'hui un des principaux pôles d'attractivité du quartier et participe, bien au-delà du sport, au bien vivre ensemble, très précieux pour ses habitants et pour nous qui avons la responsabilité d'y travailler.

Autre chantier particulièrement prometteur, celui de la Halle de Sports Jean Bouin. Vous avez tous vu, un peu avant les vacances, pousser un magnifique champignon à proximité de la ligne de métro Porte d'Arras. Ce sera un véritable puits de lumière et de mouvements, en l'occurrence l'athlétisme, sa destination première.

C'est un équipement que nous créons en partenariat avec la Région pour les élèves du Lycée Baggio.

Il vient compléter le pôle sportif du site Jean Bouin, avec une ouverture prévue au début de l'année 2004. Cette superbe installation sportive de quelque 4.000 m² va compléter ce site.

Ce sera, je l'ai dit, un site de 4.000 m², avec une piste de 200 m, 4 couloirs, des aires de saut et de lancer. Cette halle permettra aussi l'accueil de toutes sortes d'autres sports collectifs.

Après les championnats du monde d'athlétisme, véritable révélation de cette discipline, nous avons quelque fierté à être au rendez-vous pour recueillir aujourd'hui l'engouement nouveau qu'ont pu susciter auprès de ces jeunes les performances des champions, mais aussi et surtout ces

.../...

belles images d'amitié, de fraternité, de fair play qui nous ont été offertes par les retransmissions télévisées.

J'ajoute que ce site verra la construction d'un club-house destiné au club Lille-Moulins-Carrel de football qui l'attend aussi avec beaucoup d'impatience. Le démarrage des travaux est prévu au début de ce mois.

Enfin, dernier chantier en cours qui commence à se voir et dont on peut mesurer, au travers du terrassement, les futurs contours, je veux parler de la Halle de Glisse de Lille-Sud.

Inscrit dans le programme de Lille 2004, cet équipement dédié à la glisse sera implanté rue de Marquillies, à Lille-Sud, à l'arrière du futur Hôtel de Police.

D'une superficie de 3.800 m², ce sera l'un des 4 ou 5 équipements français les plus importants dans le domaine de la glisse. La conception de cet équipement a été pensée et réalisée dans la plus grande concertation avec les associations et les pratiquants lillois.

Dédié donc à la pratique du roller, du skate, dans toutes ses dimensions, individuelle comme collective, mais aussi en lien avec la pratique des cultures urbaines, comme y aspirent les jeunes adeptes, cet équipement répond à une nouvelle aspiration des sports nouveaux qui associent, dans un même élan, sport et culture.

Cet équipement intérieur sera complété en outre d'une place publique extérieure dévolue elle aussi aux pratiques de roller et de skate, d'une superficie de 1.500 m². Elle ressemblera à une véritable place publique, avec un mobilier urbain spécialement conçu pour la pratique de la glisse pour tous les publics.

Si tout se passe bien dans le déroulement des travaux, son ouverture pourrait avoir lieu à la rentrée, en septembre.

Sa situation, aux portes du quartier de Lille-Sud, la qualité de l'animation que nous préparons, devraient permettre aux jeunes de ce quartier d'en faire un lieu de rencontre et d'échange avec les jeunes des autres quartiers, ainsi qu'avec les jeunes champions nationaux et internationaux de la glisse qui viendront; j'en suis sûre, évoluer dans ce bel équipement.

Je souhaite également profiter de l'occasion qui m'est donnée pour saluer les performances et les résultats des associations sportives lilloises.

Je ne pourrai toutes les citer car elles sont bien trop nombreuses à avoir porté haut les couleurs de la ville la saison passée. Pour mémoire simplement je rappellerai que le Lille-Métropole Hockey, chez les filles comme chez les garçons, a brillé au niveau européen, tout comme les licenciés de l'ASPTT en athlétisme et en haltérophilie.

A ce titre, je voudrais souligner la chance que nous avons pour notre rayonnement sportif d'avoir eu deux sélectionnés lillois dans l'équipe de France d'athlétisme aux championnats du monde, je veux parler de Vanessa BOSLAK qui est championne de saut à la perche et de Jimmy LOMBA qui est un athlète qui promet sur le 800 mètres et qui, vous le savez, est un éducateur sportif de notre service des Sports.

Nous portons avec eux l'espoir de les voir sélectionnés pour les Jeux Olympiques d'Athènes et je pense que c'est un espoir qui est possible.

.../...

Je voudrais aussi souligner devant vous que la section féminine de tennis de table de l'ASPTT, forte de son titre de championne de France, rejoint l'élite professionnelle cette année et dispute la Coupe d'Europe.

Il faut également se féliciter que la section volley féminine du Lille Université Club accède cette année à la Nationale 3, ainsi que le LUC Badminton qui continue à bien se comporter dans le championnat de France de Nationale 1. Un titre pour cette saison à retenir, le titre de champion de France junior en double de Théophile Pélayot.

Enfin, je soulignerai les bons résultats obtenus par les sociétaires du Gant d'Argent en boxe française et, plus particulièrement, Monsieur Jordan Bruyen pour son titre de champion du monde.

Un mot pour terminer sur nos clubs de football de quartiers, je pense en particulier aux clubs de foot en salle de Lille-Sud et de Fives qui se sont particulièrement distingués par leur superbe parcours en Coupe de France et par leur participation aux phases finales nationales.

Pour terminer, je souhaite vous faire part de deux projets qui seront activés lors de cette saison sportive.

Tout d'abord, dans l'activité basket et sous l'impulsion du Lille Métropole Basket, l'ex-Mélantoise, le club de haut niveau en basket masculin de notre métropole, la saison 2003-2004 verra, à terme, la naissance d'une commission de travail rassemblant l'ensemble des clubs de basket de Lille, Lomme et Hellemmes. Une première pour nos villes associées.

Il s'agira de dégager un plan de développement de cette activité dans les quartiers des communes associées au niveau scolaire, au niveau associatif local, régional et national. Le but fixé sera de mettre en commun les moyens et les compétences de chacun afin d'appréhender le basket dans toute sa dimension, des plus jeunes jusqu'à la pratique de haut niveau masculine.

Un premier accord de principe a été récemment acté par l'ensemble des partenaires de ce projet. C'est dans ce cadre aussi que la Ville de Lille accueillera cette saison, au Palais des sports, quelques matches du championnat de Nationale 2 que dispute le Lille Métropole Basket.

Bienvenue donc au Lille Métropole Basket dans notre ville.

Le second chantier visera le développement de l'athlétisme et vous comprendrez bien pourquoi. Voulant rebondir sur le succès des derniers championnats du monde et profitant des nouvelles installations sportives d'athlétisme sur le complexe Jean Bouin, de sa proximité avec le complexe de l'ASPTT et aussi de la proximité du site des installations universitaires de Gaston Berger -dont je salue le Président qui, j'en suis sûre, s'associe à ce projet- la perspective du nouvel équipement sportif de Lomme avec la piste d'athlétisme, nous avons souhaité mettre en place un comité de pilotage qui devra présenter un plan d'action dans le domaine de l'athlétisme, plan d'action qui devra couvrir les champs d'activité de la proximité : écoles de sports, CMIS, le domaine scolaire bien entendu, l'événementiel, les pôles d'excellence et de haut niveau.

L'ASPTT de Lille Métropole Athlétisme, le meilleur club formateur français, sera la locomotive de ce dispositif, aidé dans sa tâche par les clubs du LUC et de Lomme, ainsi que la ligue du Nord-Pas-de-Calais, le Comité départemental et le pôle de haut niveau du CREPS de Wattignies.

Il sera procédé, dans un premier temps, à un état des lieux précis de la pratique de l'athlétisme à Lille, ce qui permettra ensuite une mise en synergie de toutes ses composantes dans le but de faire de Lille un point stratégique et incontournable sur l'échiquier national de cette discipline.

.../...

Voilà, mes chers collègues, je tenais à vous faire part de ce dynamisme et de ces axes forts qui seront privilégiés cette année.

Madame le Maire - Très bien. Merci infiniment, Madame DEMESSINE.

Nous avons de très bonnes nouvelles, aussi bien en termes d'équipements que de résultats de nos équipes. C'est l'occasion pour moi de vous féliciter pour le dynamisme avec lequel vous portez cette délégation sportive avec Sylvie FOLENS, et féliciter aussi l'Office Municipal des Sports et le service des sports de la Ville de Lille. Je crois que nous progressons actuellement dans tous les domaines... mais je vois que Christian DECOCQ préfère les inondations, parce qu'il était très dissipé pendant les sports...

M. DECOCQ - On peut parler du stade ?...

Madame le Maire - Si vous voulez parler du stade, Christian, j'en suis tout à fait d'accord. Je pense que votre vote suivra celui que vous avez toujours porté au Conseil Municipal de Lille, je n'ai pas d'inquiétudes là-dessus, votre cohérence est bien connue, donc je pense qu'il n'y aura pas de problème à la Communauté Urbaine.

Bien. Merci beaucoup, Madame DEMESSINE.

Je passe la parole à Madame VERBRUGGHE.

Chemise n°14

Rapporteur : Madame VERBRUGGHE,
Conseillère municipale déléguée

SOLIDARITE INTERNATIONALE
DROITS DE L'HOMME

03/778 - Complément de subvention destiné à la Fondation de Lille.

Adopté.

03/779 - Association Cap Humanitaire - Demande de subvention pour l'organisation d'Alimenterre 2003.

Madame le Maire, je souhaiterais faire un petit point d'information concernant la campagne alimentaire nationale qui est déclinée sur le territoire lillois pour rappeler ses objectifs.

815 millions de personnes sont touchées par la faim à travers le monde, 2 milliards sont touchées par la malnutrition.

Ces chiffres, établis par la FAO, résonnent comme la faiblesse majeure d'une société mondiale où plus d'une personne sur huit ne mange pas à sa faim et une sur trois connaît des carences alimentaires qui auront des effets désastreux sur la croissance des enfants et la santé de tous. Les trois-quarts de ces personnes sont des petits paysans et leur famille. Aujourd'hui donc, un droit élémentaire est mis à mal, le droit à une alimentation saine et suffisante partout et pour tous.

Bien évidemment, le changement viendra d'abord des pays du sud, mais il demandera à être accompagné dans les pays européens.

.../...

Dans un tel contexte, l'enjeu pour nos sociétés du nord est très important, il consiste à soutenir toutes les évolutions favorables à la construction de cette souveraineté alimentaire revendiquée par les populations du sud.

Pour les promoteurs de cette campagne nationale alimentaire, il apparaît clairement que l'insécurité, au sud comme au nord, constitue les deux faces d'une même crise, celle des modèles de production, des modèles de développement, des modèles de l'échange et de l'accès aux biens alimentaires et que ces enjeux de sécurité alimentaire sont intimement liés à l'interdépendance des peuples et des pays.

La campagne vise à informer sur les enjeux de sécurité alimentaire dans le monde et à mobiliser contre la faim le plus grand nombre de Français.

Elle vise divers publics : les adultes, les militants associatifs, les jeunes et les enfants, les scolaires, les décideurs politiques.

En région Nord-Pas-de-Calais, et plus particulièrement à Lille, sur la demande du Comité Français de solidarité internationale, c'est l'association Cap Humanitaire qui a organisé depuis plusieurs années et qui organisera cette journée mondiale de l'alimentation.

Pour cela, Cap Humanitaire a créé un pôle régional constitué d'associations concernées par ce sujet, entre autres Action contre la Faim, Artisans du Monde, le Groupement de Recherche pour le Développement Rural, le Collectif Afrique Verte.

A Lille, l'événement se traduit par l'organisation d'un marché alimentaire et solidaire le samedi 18 octobre, des débats, des animations en milieu scolaire.

Le samedi 18 octobre, sur la Grand Place, vous trouverez un espace d'information, des acteurs de la solidarité internationale, des acteurs du commerce équitable et solidaire, des stands d'information et des acteurs de l'agriculture paysanne. Egalement, un espace d'animation, un espace de débat et les programmes des animations scolaires.

Pour rappel, en 2002, 18 structures ont accueilli des animations scolaires qui ont rassemblé 755 élèves.

En 2002 également, 31 associations ont participé à ce marché solidaire.

Cette campagne s'inscrit bien évidemment dans la campagne d'alimentation de la Ville de Lille, menée par Madame POLIAUTRE.

Un regret, en 2002, le marché solidaire était installé sur la place du Théâtre, un peu à l'étroit, et cette année, Madame le Maire, vous avez donné l'autorisation pour qu'il ait lieu sur la Grand Place. Donc, au nom de tous les organisateurs, je vous en remercie, et j'invite tous mes collègues à se rendre le 18 octobre sur la Grand Place pour montrer leur solidarité et soutenir l'engagement de ces structures.

Merci.

Madame le Maire - Merci beaucoup. Donc, je mets cette délibération 779 enthousiasmante, il faut bien le dire, au vote.

.../...

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil municipal

Adopté.

Madame VERBRUGGHE a fait l'unanimité.

DROITS DE L'HOMME

03/780 - Droits de l'Homme - Subventions de la Ville à une association.

Adopté.

Madame POLIAUTRE.

Chemise n°13

Rapporteur : Madame POLIAUTRE,
Adjointe au Maire

03/768 - Approbation de la Charte Chantiers Qualité.

(voir vote infra).

03/769 - Campagne d'année sur l'Eau - Fédération Nord Nature - Subvention.

03/770 - Campagne d'année sur l'Alimentation - Association de Pas de Côté - Subvention.

03/771 - Agenda 21 Lillois - Parcours "Découverte de la Qualité de l'Air" - Convention et subvention à l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA).

03/772 - Agenda 21 Lillois - GRAINE Pays du Nord - Subvention.

03/773 - Agenda 21 - Collège Madame de Staël - Subvention.

Adoptés.

03/774 - Projet logement-témoin pour un habitat durable - Lancement d'une étude de définition et de faisabilité.

Madame le Maire, chers collègues, je souhaite attirer votre attention sur deux délibérations qui participent de la même démarche : faire progresser dans l'habitat et l'aménagement de la ville, la démarche d'économie de ressources, de réduction des nuisances et d'amélioration qualitative pour les habitants.

Pour mesurer l'intérêt de ces deux délibérations, il faut se rappeler que les activités de bâtiment et de travaux publics prélèvent près de 50% des matières premières de notre planète, c'est-à-dire plus que n'importe quel autre secteur industriel, et que le secteur de la construction en Europe représente, à lui seul, 40% du total de la consommation d'énergie, ainsi que des impacts importants sur l'environnement dans la phase d'utilisation des bâtiments.

.../...

La première délibération qui est concernée par cette démarche, c'est la délibération 768 concernant l'approbation de la charte « Chantiers de qualité ».

La Ville de Lille avait déjà engagé la démarche, dès 1992, en élaborant une charte « Chantier propre » qui incitait à trier et à recycler les déchets de chantier.

En 2002, un important travail a été réalisé, notamment sous la direction de Georges LEPER, Directeur de l'Ecologie urbaine, que je remercie, pour élargir l'engagement qui vous est soumis, fruit de nombreuses réunions et d'une forte implication de nombreux partenaires directement concernés, comme vous pouvez le vérifier dans la délibération, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, architectes.

Cette charte élargit l'engagement précédent pour s'inscrire dans une démarche plus globale de développement durable, en cohérence avec des documents déjà existants, telle la charte d'accessibilité qui intéresse plus particulièrement notre collègue, Michel CUCHEVAL, la charte de la ville nocturne, dont Roger VICOT assure le suivi, mais aussi la charte européenne de l'arbre, la charte du bon comportement des fédérations régionales et nationales de la fédération de travaux publics.

Cette charte "chantier de qualité" s'élargit également à d'autres problèmes et de nouveaux engagements pour limiter les nuisances pour les riverains, démocratiser l'information sur les chantiers, économiser les matières premières, prévenir les risques.

Donc, cette charte, en s'inscrivant dans une démarche de développement durable, veut développer une vision globale visant à améliorer le fonctionnement des chantiers, l'image des entreprises concernées, les conditions de travail des salariés et le bien-être des riverains.

Le volet social du développement n'est d'ailleurs pas absent de cette démarche puisque notamment le recyclage des déchets et la réutilisation des matériaux peuvent être à l'origine de filières créatrices d'emplois de proximité. Cette charte s'appliquera donc à tout chantier, petit ou grand, de construction ou de déconstruction. Je tiens d'ailleurs à signaler à ce propos qu'elle sera mise et qu'elle est déjà mise en œuvre dans la déconstruction du centre de Fives, puisque l'entreprise retenue pour ces travaux a intégré cette démarche.

Par cette charte, la Ville de Lille est une fois encore pionnière dans une démarche de développement durable qui se construit dans le dialogue et le partenariat.

La deuxième délibération que je souhaite évoquer concerne le financement de l'étude « définition de faisabilité pour un projet de logement témoin ». Ce projet est d'ores et déjà lauréat du MIEL, démarche engagée par Lille Communauté Urbaine pour son caractère exemplaire et innovant, s'inspirant du principe de développement durable, et figure parmi les projets retenus lors de la signature de la convention avec la Région et l'ADEME sur la haute qualité environnementale lors des assises du développement durable en juin dernier.

Ce projet bénéficie d'ores et déjà d'un large soutien partenariale, Lille Communauté Urbaine, la Région, l'ADEME, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Général du Nord, et de nombreux partenaires se déclarent fortement intéressés pour y être associés : EDF-GDF, la Chambre de Métiers, l'Ecole des locataires, et bien d'autres...

Ses objectifs sont ambitieux, mais très concrets. Ils veulent favoriser l'amélioration de la qualité de vie dans l'habitat, confort acoustique, qualité de l'air intérieur, réduire les prélèvements et les impacts, non seulement dans la construction, mais aussi dans la réhabilitation et durant toute la durée de vie des bâtiments, pour un usage économe et performant, aménagement d'équipements, économie

.../...

d'eau et d'énergie réduisant à la fois le coût global des charges pour le logement -les charges sont aujourd'hui les deux raisons d'endettement des familles modestes et donc agir sur ces charges est extrêmement important- et visant par exemple à récupérer l'eau de pluie -question évoquée par Monsieur DECOCQ- qui est à l'origine, on le sait, des ruissellements pouvant entraîner un certain nombre de problèmes dans nos rues.

Ce projet de logement témoin a donc vocation à constituer une vitrine à destination des habitants, des particuliers, des bailleurs sociaux et de nombreux professionnels de la réhabilitation. Ce sera également un lieu d'apprentissage et d'appropriation de l'éco-citoyenneté, ainsi qu'un centre ressources en matière d'habitat durable, lieu de diffusion de techniques, d'expérimentation, d'évolution, plus particulièrement en direction des équipementiers et des professionnels de la construction, ainsi que des artisans.

Il se veut enfin espace d'exposition, d'information, de sensibilisation, de formation vers de nouveaux métiers. Il devrait permettre une amélioration durable dans la manière d'habiter, condition première d'une qualité de vie des habitants, d'une qualité urbaine pour notre ville et en cohérence avec le projet municipal.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire - Merci, Madame POLIAUTRE.

Nous continuons à avancer dans l'application de l'Agenda 21, en étant souvent pilote comme pour cette charte « Chantiers qualité » que je mets au vote.

Qui vote pour la délibération 768 : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Unanimité.

Ensuite, le projet de logement témoin pour l'habitat durable, délibération 774.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Unanimité.

Merci infiniment.

ECLAIRAGE PUBLIC

03/775 - Maintenance des installations d'éclairage public de la Ville de Lille et de la commune associée d'Hellemmes - Marché de prestation de services sur appel d'offres ouvert - Avenant n°5.

03/776 - Maintenance des installations d'éclairage public de la Ville de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme -Marché de prestation de services à bons de commande - Appel d'offres ouvert.

03/777 - Réaménagement de la rue Faidherbe pour Lille 2004 - Lisibilité du projet depuis les rues des Buisses et du Molinel - Avenant au marché n°22140 - Lot n°1.

Adoptés.

.../...

Je passe la parole à Monsieur BERNARD sur la 787, puis à Madame STANIEC.

Chemise n°17

Rapporteur : Madame STANIEC,
Conseillère municipale déléguée

RETRAITES - PERSONNES AGEES

03/787 - Projet pour l'inclusion sociale des personnes âgées issues de l'immigration.

M. BERNARD - Madame le Maire, une brève intervention sur le sujet des personnes âgées que vous aviez évoqué dans vos communications en début de Conseil et, comme nous n'en avons pas la primeur en conseil privé, je me permets deux, trois observations sur ce que vous avez évoqué.

Je ne mets évidemment pas en doute votre parole et vos chiffres concernant les effets dévastateurs liés à la canicule dans notre ville. Cela dit, avec les services que nous avons, nous aurions souhaité avoir précisément le détail des chiffres que vous avez évoqués.

Si nous avons échappé au pire, tant mieux, je pense que le réseau d'alerte a fonctionné, il aurait peut-être pu mieux fonctionner. Si les services de veille existent dans les services, aux urgences et dans les hôpitaux, c'est parce que nous fonctionnons avec des moyens qui sont tout à fait réduits, nous sommes en situation de pénurie permanente, vous l'avez vous-même souligné.

Ce que vous n'avez pas souligné c'est que le rapport LALANDE soulignait l'impact négatif des réductions du temps de travail à l'hôpital. Mais, apparemment, cela n'a pas touché la région, ni notre ville.

Je vous ai écoutée avec attention parler de l'importance des structures familiales et de voisinage dans notre région, vous m'en voyez ravi. Je pense que c'est effectivement un des remparts qui ont permis de limiter les dégâts dans notre ville et dans notre région.

Je vous suis également pour solliciter une meilleure anticipation du problème de la dépendance parce que la gestion de l'APA, outre son caractère dispendieux, est inadaptée et mériterait une attention soutenue du Gouvernement pour le bien-être des personnes âgées.
Je vous remercie.

Madame le Maire - Madame STANIEC.

Mme STANIEC - Madame le Maire, effectivement, à propos de la canicule, vous avez rappelé tout le travail qui existait sur la ville, que nous n'avons pas besoin d'une canicule ou d'émissions de télévision pour avoir un travail sur le long terme sur cette ville.

L'ensemble des partenaires lillois, qu'ils soient hôpitaux, publics, privés, partenaires santé, médecins libéraux, infirmières libérales, centres de soins, aides à domicile, hospitalisation à domicile, clubs animation, caisses de retraite, je pense que nous avons aujourd'hui la chance d'avoir un partenariat extrêmement développé, avec des personnes qui, au-delà de leurs convictions politiques ou religieuses d'ailleurs, travaillent au bien-être de la population âgée parce que nous avons mis en place, au cours de toutes ces années, une coordination efficace où effectivement la Ville de Lille a une place privilégiée comme étant un acteur de coordination.

.../...

Vous avez évoqué le CLIC qui est une instance de coordination sociale et qui doit avoir un rôle d'information.

Vous avez évoqué un autre dossier qui est actuellement en cours aussi et qui a été déposé auprès de l'Etat, c'est le réseau santé, gérontologie, ville/hôpital.

Ce sont deux dossiers qui, lorsque l'Etat aura accepté de nous labelliser et de nous donner l'agrément, nous permettront, dans le département du Nord et au niveau National, d'être parmi les villes les plus équipées, même si aujourd'hui nous n'avons pas les moyens financiers suffisants parce que l'Etat, dans sa fonction régaliennne, a oublié de débloquer les crédits nécessaires aux personnes âgées.

J'espère que la crise permettra ce déblocage. En tout cas, tout existe, mais nous avons besoin de moyens complémentaires.

En attendant, pour ne pas être sur ce sujet comme sur d'autres à la traîne, comme d'autres villes pourraient l'être, nous travaillons également sur un projet commun avec l'Europe, Leeds, Dortmund, Göteborg, où nous allons travailler sur l'intégration des personnes d'origine étrangère.

C'est un projet européen qui a un financement spécifique et qui a comme objectif final de faire des préconisations pour que les personnes âgées d'origine étrangère puissent être mieux prises en charge au niveau de l'Europe.

Donc, Madame le Maire, grâce au travail fourni pendant toutes ces années et à l'impulsion aujourd'hui que vous m'avez demandé de maintenir, nous resterons à la pointe de la prise en charge, même si l'Etat ne donne pas les moyens financiers que nous espérons.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Je mets au vote la délibération 787.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Unanimité. Merci.

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

03/788 - Adhésion de la Ville au dispositif numéro unique départemental.

03f789 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale Logement.

03/790 - Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud, Fives et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

Adoptés.

Nous allons passer au vote de la mise en place de la Commission consultative des services publics locaux, présidée par Madame DA SILVA.

Nous avons déjà parlé de cette commission. Madame DA SILVA, souhaitez-vous en dire deux mots ?

.../...

Chemise n°19

Rapporteur : Madame DA SILVA,
Adjointe au Maire

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

03/794 - Opéra de Lille - Café restaurant - Délégation de service public - Choix du délégataire.

Adopté.

03/795 - Commission consultative des services publics locaux - Désignation des membres.

Adopté.

Deux mots simplement pour rappeler le rôle de cette Commission puisqu'on a déjà voté en mars pour élire les titulaires. Aujourd'hui, on a besoin, pour des raisons de facilité, que l'on désigne aussi des suppléants.

Je voudrais simplement rappeler le rôle et les compétences de cette commission, tels qu'ils sont prévus par l'article de la Loi du 27 février 2002, et surtout à la ville de Lille.

Cette commission examine les rapports sur les bilans annuels des délégataires de services publics. A titre d'exemple, la commission sera amenée à examiner le bilan des délégataires suivants :

- . la Soreli, pour le stationnement souterrain et la voirie,
- . Vinci,
- . la SAEM Grand Palais,
- . EDF,
- . GDF,
- . TF Organisation pour le Sébastopol,
- . etc.

Ce sera aussi un examen important des rapports sur le prix et la qualité de l'eau potable, sur les services d'assainissement et les services de collectes, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères. Bien que relevant de la Communauté et que ce soit une compétence communautaire, les rapports susvisés sont néanmoins examinés par le Conseil Municipal et par les collectivités territoriales.

En plus, examen ou bilan d'activité des services exploités en régie et surtout examen pour avis sur tout projet de délégation de service public, avant que le Conseil Municipal ne se prononce.

Nous avons déposé une liste de titulaires, qui sont les mêmes que ceux du mois de mars. Nous vous proposons les suppléants et nous sommes obligés de soumettre cette liste au vote à bulletin secret. Si vous voulez bien effectuer ce vote.

.../...

Madame le Maire - Merci Madame DA SILVA.

Madame PHEULPIN-COQUEL va vous appeler, vous déposerez votre bulletin dans la corbeille, et je demande à Madame BOCQUET et Monsieur PECHARMAN de bien vouloir procéder au dépouillement juste derrière.

(vote)

Je remercie Stéphanie BOCQUET et Monsieur PECHARMAN qui vont procéder au dépouillement.

Pendant ce temps, Pierre de SAINTIGNON va nous dire quelques mots des Journées internationales de la démocratie participative, puis Annick GEORGET du document sur le Conseil Municipal d'enfants.

M. PECHARMAN - Madame le Maire, mes chers collègues, juste trois phrases.

Chacun le sait, la Ville de Lille est la ville du dialogue, de la concertation et de la participation. Donc, mon propos est simplement de vous inviter aux rencontres internationales de Lille sur la démocratie participative qui auront lieu ici à Lille et au Nouveau Siècle les 7, 8 et 9 novembre prochain.

Lille co-organise, avec l'Observatoire international de la démocratie participative que nous avons fondé avec toute une série de villes d'Europe et d'Amérique latine, occasion pour moi de rendre hommage à Michel FALISE qui a porté pour nous cette création. Au cours de ces journées, 300 élus de France, d'Europe et d'Amérique latine échangeront leurs expériences et leurs réflexions.

Je vous demande, vous les élus, de retenir ces dates, mais aussi les conseillers de quartier et, bien sûr, les membres du Conseil Communal de Concertation qui sont tous naturellement invités à ces rencontres importantes.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Madame GEORGET.

Mme GEORGET - Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, j'ai souhaité que vous soit présentée la brochure du Conseil Municipal d'enfants qui est actuellement diffusée dans la ville de Lille pour les écoles et collèges publics et privés.

J'en profite pour rappeler que le troisième renouvellement partiel aura lieu les 14 et 15 octobre sur la ville de Lille.

Ce document agréable qui correspond à l'esprit des enfants installe la dynamique citoyenne que nous avons choisi de mettre en place.

Madame le Maire - Merci beaucoup et merci d'animer ce Conseil Municipal d'enfants qui propose et qui fait aussi beaucoup de choses.

Je mets au vote l'ensemble des délibérations qui ne posaient pas de problèmes. Donc, ce sont les chemises 2, 4, 5, 6, 9, 11, 15, 16, 18, 20, 22, 23, 25, 26, 27, 28 et 29.

Qui vote pour ?

Unanimité. Merci.

.../...

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur DURAND,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

03/681 - Commune Associée de Lomme - Ecole municipale de musique et de danse - Création d'une classe de technique vocale.

03/682 - Commune Associée de Lomme - Concours de la Chanson Française 2004 - Remise de récompenses.

03/683 - Commune Associée de Lomme - Subvention à l'association « Ecole des Cadets Sapeurs Pompiers ».

03/684 - Commune Associée de Lomme - Subvention à l'association "Amis sans frontières".

03/685 - Commune Associée de Lomme - Subventions exceptionnelles.

03/686 - Commune Associée de Lomme - Euracité - fonctionnement et animation des sites - Subventions.

03/687 - Commune Associée de Lomme - Campagne de promotion du commerce de proximité du 26 septembre au 5 octobre 2003.

03/688 - Commune Associée de Lomme - Lille Métropole Form'actions adhésion de la Ville de Lomme au Fonds Local Emploi Solidarité.

03/689 - Commune Associée de Lomme - Budget du service extérieur des Pompes Funèbres - Indemnité de conseil à Monsieur le Trésorier Principal de Lille Municipale.

03/690 - Commune Associée de Lomme - Subventions pour ravalement de façades.

03/691 - Commune Associée de Lomme - Avenant n°2 au marché n°20801 - Entretien et rénovation de l'éclairage public.

03/692 - Commune Associée de Lomme - Complément de subvention à l'association OSML Handball.

03/693 - Commune Associée de Lomme - Avenant au marché de travaux - Gros œuvre (lot 2) pour la construction d'un stade tribune et plateaux sportifs situé rue de Lompret à Lomme.

03/694 - Commune Associée de Lomme - Marché pour l'assurance dommages ouvrage du stade rue de Lompret à Lomme.

03/695 - Commune Associée de Lomme - Marché de travaux - Réalisation de sols sportifs - Terrains de tennis - Gymnase Mitterie B.

Adoptés.

.../...

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,
Conseiller municipal délégué

COMMERCE

03/705 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention à l'Association Quartier Esquermoise.

03/706 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention à l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière de Lille (UMIH).

03/707 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention au Comité d'Animation du Vieux-Lille.

03/708 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales et Promotion des marchés de plein air - Subvention à l'Association Caulier Fives Animation.

03/709 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Axe extension du centre ville - Participation au MAPIC (Marché International Professionnel de l'Implantation Commerciale et de la Distribution) - Subvention à l'APIM (Agence pour la Promotion Internationale de la Métropole).

03/710 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Achat Plaisir en centre-ville - GAEL (Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre) Subvention.

Adoptés.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

03/711 - Projet de convention d'occupation du domaine public avec l'Union des Commerçants de la rue de Saint-André, dans le cadre du Tremplin des Créateurs.

Adopté.

Chemise n°5

Rapporteur : Madame CARLIER,
Conseillère municipale déléguée

MARCHES DE PLEIN AIR

03/712 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille, 2003-2006 - Axe Promotion des marchés de plein air - Subvention au Syndicat Scarpe Escaut des commerçants non sédentaires du département du Nord.

Adopté.

.../...

Chemise n°6

Rapporteur : Madame KECHEMIR,
Conseillère municipale déléguée

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

03/713 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Lutte contre les exclusions.

Adopté.

Chemise n°9

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Monsieur FREMAUX
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL

03/734 - Régime indemnitaire - Indemnités d'enseignement,

03/735 - Etat du Personnel - Créations et transformations d'emplois de catégorie A.

03/736 - Etat du Personnel - Création d'un emploi d'architecte-urbaniste au pôle "Qualité et Développement de la Ville".

03/737 - Etat du Personnel - Création d'un emploi d'animateur pour le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce au pôle "Développement Economique".

03/738 - Etat du Personnel - Création d'un emploi de catégorie A chargé de mission Médiation à la Direction Générale des Services.

03/739 - Etat du Personnel - Création de deux emplois de directeurs de "Maisons Folie" au pôle "Développement Culturel".

03/740 - Emplois-jeunes - Transfert de conventions - Liste des associations bénéficiaires.

03/741 - Mise à disposition d'un agent auprès de la Ville de Marquette-lez-Lille.

Adoptés.

PROPRETE

03/742 - Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demandes d'indulgence - Motifs divers.

23/743 - Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demandes d'indulgence - Personnes non solvables.

Adoptés.

03/744 - Tags - Marché d'appel d'offres ouvert à bon de commande de prestations.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

.../...

Chemise n°11

Rapporteur : Monsieur QUIQUET,
Adjoint au Maire

ENVIRONNEMENT. ESPACES VERTS

03/755 - Appel à candidatures à concepteurs pour la requalification du Square des Mères, rue de Lannoy à Fives.

Adopté.

Chemise n°15

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

03/781 - Contrat Temps Libres - Subventions 2003.

03/782 - Actions liées à l'enfance - Associations diverses.

03/783 - Amélioration de la qualité de l'accompagnement scolaire - Quartier de Moulins.

Adoptés.

Chemise n°16

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller municipal délégué

SANTE

03/784 - Auto-évaluation accompagnée du Programme de Santé de Lille - Lomme et Hellemmes - Encaissement de la participation financière du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais.

03/785 - Subvention 2003 destinée à un organisme à caractère social - Santé.

03/786 - Subventions 2003 destinées aux organismes à caractère social - Contrat Territorial de Santé (C.T.S.) de Lille - Santé.

Adoptés.

Chemise n°18

Rapporteur : Madame MERLIN,
Conseillère municipale déléguée

FAMILLE ET AIDE AUX PARENTS

03/791 - Maison de quartier des Bois Blancs - Atelier de parentalité.

03/792 - Association Service des Familles - Versement d'une subvention.

.../...

03/793 - Association de Rencontres Parents et Jeunes A.R.P.E.J. - Versement d'une subvention.

Adoptés.

Chemise n°20

Rapporteur : Madame CULLEN,
Adjointe au Maire

CULTURE

03/796 - Collections de l'Hôtel de Ville - Acquisition de deux œuvres d'art.

03/797 - Association "Les Rencontres" - Adhésion - Règlement de la cotisation

03/798 - Réalisation des installations urbaines d'Oscar LLOVERAS - Prise en charge des frais liés au logement.

03/799 - Subventions aux associations et structures culturelles - Avenants et conventions.

03/800 - Exposition On a choisi Rubens - Convention avec l'Association Lille Horizon 2004

03/801 - Transformation de l'usine Leclercq en Maison Folie - Avenants.

03/802 - Transformation de la brasserie des trois moulins en Maison Folie - Avenant n°2 à la convention de mandat.

03/803 - Opéra de Lille - Matériel à réformer.

03/804 - Opéra, place du Théâtre - Travaux de mise en conformité et de rénovation - Avenants - Marché complémentaire.

03/805 - Palais des Beaux-Arts - Opérations de restauration d'oeuvres d'art - Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

03/806 - Palais des Beaux-Arts - Formation des agents du patrimoine "Accueillir, accompagner".

03/807 - Palais des Beaux-Arts - Convention de prêt d'oeuvres d'art au Musée National des Beaux-Arts de l'Ateneum de Helsinki en Finlande.

03/808 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Société Gaz de France.

03/809 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Société Renault.

03/810 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et le Groupe IRCM.

03/811 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et l'Ecole Supérieure de Commerce de Lille.

03/812 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la R.M.N. dans le cadre de l'édition du catalogue des dessins français du XIXème siècle.

.../...

031813 - Palais des Beaux-Arts - Journées découvertes pour les seniors.

03/814 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Société Eurovia Management,

03/815 - Palais des Beaux-Arts - Convention entre la Ville de Lille, le Centre de Détention de Loos et les Services Pénitentiaires et de Probation du Nord.

03/816 - Palais des Beaux-Arts - Convention relative à l'organisation de l'exposition "Rubens" au Palais des Beaux-Arts de Lille et au prêt d'oeuvres avec le Musée Royal d'Anvers.

03/817 - Palais des Beaux-Arts - Convention entre la Ville de Lille et l'Institut Royal du Patrimoine Artistique.

03/818 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et la FNAC.

03/819 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et Transpole.

03/820 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Avenant à la convention de partenariat entre l'Orchestre National de Lille et la Ville de Lille.

03/821 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et la Société Giraudy Viacom Outdoor.

03/822 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et Espace Expansion, pour le compte de l'Association des Commerçants du Triangle des Gares.

03/823 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Avenant n°1 à la convention de coproduction liant la Ville de Lille et l'Association Lille Horizon 2004.

03/824 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Convention entre le Ministère de la Culture et de la Communication et la Ville de Lille relative au label "Exposition d'intérêt national".

03/825 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Convention entre la Ville de Lille et l'Office du Tourisme de Lille relative à la vente des pass Lille 2004 Libre Accès.

03/826 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et la S.N.C.F.

03/827 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et le magazine "le Point".

03/828 - Palais des Beaux-Arts - Convention entre la Ville de Lille et l'Association Antwerpen Open dans le cadre de l'exposition "Rubens".

03/829 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Convention de coproduction entre la Ville de Lille, l'Association Lille Horizon 2004 et la Réunion des Musées Nationaux (RMN).

03/830 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Avenant n°1 à la convention de mandat de vente de billets entre la Ville de Lille et l'Association Lille Horizon 2004.

.../...

03/831 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Berthe Morisot" - Avenant n°1 à la convention de coproduction liant la Ville de Lille et la Fondation Pierre Gianadda.

03/832 - Exposition "Flower Power" - Avenant n°1 à la convention de partenariat liant la Ville de Lille à l'association "Lille Horizon 2004" prévoyant une annexe relative à l'organisation de la billetterie au Musée de l'Hospice Comtesse.

03/833 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Flower Power" - Convention entre la Ville de Lille et l'Office du Tourisme de Lille relative à la vente des pass Lille 2004 Libre Accès.

03/834 - Palais des Beaux-Arts - Collections permanentes des musées - Convention entre la Ville de Lille et l'Office du Tourisme de Lille relative à la vente des pass Lille 2004 Libre Accès.

03/835 - Musée d'Histoire Naturelle - Edition d'un CD-Rom double relatif aux collections industrielles et commerciales - Cession de droits d'images - Convention de partenariat.

03/836 - Musée d'Histoire Naturelle - Edition d'un CD-Rom double relatif aux collections industrielles et commerciales - Convention de mécénat avec la Société Eiffage.

03/837 - Musée d'Histoire Naturelle - Frais de mission liés à l'acquisition d'une collection d'objets amazoniens.

03/838 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Proposition d'intégration au Centre d'Education à l'Environnement d'Amaury.

03/839 - Musée d'Histoire Naturelle - Opération "Crédit- Loisirs" - Convention de Partenariat avec la Mission Locale de Lille.

03/840 - Commercialisation du livre "Lille, portrait de ville".

03/841 - Conservatoire National de Région - Auditorium - Tarification.

03/842 - Conservatoire National de Région - Subvention de l'Etat pour le développement de la pratique amateur et le développement de la création musicale - Admission en recettes.

03/843 - Conservatoire National de Région - Saison de concerts de Musique de Chambre - Tarification.

03/844 - Conservatoire National de Région - Adhésion à l'Association Nationale "Conservatoires de France".

03/845 - Conservatoire National de Région - Adhésion à l'Association Européenne des Conservatoires (A.E.C.).

03/846 - Projets Cultures Urbaines - Subventions de la Ville à l'association Magnetic System - Projets Opération Fêtes de Lille : "Dix Vagues à Lille-Hellemmes-Lomme".

03/847 - Projets Cultures Urbaines - Subventions de la Ville à l'association Brigade d'Intervention Culturelle - Opération "La Marmite 2003".

Adoptés.

.../...

Chemise n°22

Rapporteur : Madame PEULPIN COQUEL,
Conseillère municipale déléguée

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE

03/850 - Associations diverses - Lecture publique - Attributions de subventions.

03/851 - Bibliothèque Municipale - Fourniture de livres de bibliothèque pour adultes et enfants - Appel d'offres.

03/852 - Bibliothèque Municipale - Convention relative au Dépôt Légal Imprimeur entre la Bibliothèque Nationale de France et la Ville de Lille.

Adoptés.

Chemise n°23

Rapporteur : Madame BOCQUET,
Adjointe au Maire

PETITE ENFANCE - P.M.I.
POUPONNIERE ET CRECHES

03/853 - Crèche Concorde - Travaux - Participation de la Caisse d'Allocations Familiales - Information.

03/854 - Activités Petite Enfance dans le quartier du Faubourg de Béthune - Versement d'une subvention à la Maison de quartier des Bois Blancs.

03/855 - Pouponnière municipale - Demande d'admission en non-valeur.

03/856 - Structures Petite Enfance - Versement d'une subvention.

03/857 - Maison de quartier des Bois-Blancs - Aménagement du secteur Petite Enfance - 2ème phase des travaux.

Adoptés.

Chemise n°25

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,
Adjoint au Maire

JEUNESSE - ANIMATION

03/862 - Programme Animation Jeunesse - Annulation de la subvention octroyée à l'association Groupe Scout Isla Lille, délibération n°03/458 du 12 mai 2003.

03/863 - "Crédit Initiative Loisirs" - Modification du nom.

03/864 - Attribution de subventions dans le cadre des Rencontres de la Jeunesse à Fives, le 14 mai 2003.

.../...

03/865 - Avenant n°4 à la convention du 15 octobre 2002 conclue entre la Ville de Lille et l'association Tintin et Miloud.

03/866 - Organisation du second Festival de la Jeune Création "Les Agitations 2003" - Subvention à l'association BAZAR.

Adoptés.

INTEGRATION

03/867 - Plan Local d'Intégration - Programmation 2003 - Subventions de la Ville - Seconde répartition.

Adopté.

Chemise n°26

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Monsieur VICOT
Adjoint au Maire

POLICE

03/868 - Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Demande de remboursement des frais.

Adopté.

C.L.S.P.D.

03/869 - Association de Rencontres Parents et Jeunes (A.R.P.E.J.) - Avenant à la convention.

Adopté.

Chemise n°27

Rapporteur : Madame BOUCHART,
Adjointe au Maire

ECONOMIE SOLIDAIRE

93/870 - Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Objectif 3 : Promouvoir l'innovation sociale - Axe 3.1 : Favoriser l'émergence de projets innovants.

Chemise n°28

Rapporteur : Madame FILLEUL,
Adjointe au Maire

RELATIONS INTERNATIONALES JUMELAGES

03/871 - Convention établie entre la Ville de Lille et la Fondation de Lille.

.../...

03/872 - Accueil et formation de stagiaires de Naplouse.

03/873 - Coordination d'un jumelage associatif entre Lille et Naplouse.

Adoptés.

Chemise n°29

Rapporteur : Monsieur CHARLES.
Adjoint au Maire

EMPLOI

03/874 - Subvention à l'Institut Lillois d'Education Permanente (I.L.E.P.) - Convention - Année 2003.

03/875 - Maison de l'Education Permanente, 1 place Georges Lyon - Mise à disposition de locaux à l'Institut Lillois d'Education Permanente (I.L.E.P.) - Convention.

Adoptés.

Je vous donne les résultats du vote de la commission consultative des services publics locaux.

Il y avait 61 inscrits.

Nombre de bulletins : 47

suffrages exprimés :47

La liste a obtenu 47 voix.

La Commission, Mme la Présidente, est maintenant en place.

Mes chers collègues, merci beaucoup pour ce premier Conseil de rentrée et bonne soirée.

(Séance levée à 20h10).

